



SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Bhutto (Pakistan)	243
Discours de M. Chiriboga Villagómez (Equateur)	248
Interventions du représentant du Pérou	255, 272
Discours de M. Fekini (Libye)	257
Discours de M. Koirala (Népal)	263
Discours de M. Grimes (Libéria)	267
Intervention du représentant de l'Equateur	271

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. BHUTTO (Pakistan) [traduit de l'anglais]: L'élection de M. Boland à la présidence de cette session historique de l'Assemblée générale est un témoignage éloquent de la place éminente qu'il occupe parmi les représentants siégeant à l'Organisation des Nations Unies. C'est un juste hommage que l'on rend à son mérite personnel et à sa grande expérience des affaires de l'Organisation.

2. Usant de l'hyperbole, je pourrais dire, en reprenant l'expression d'un poète persan, que les étoiles qui regarderaient du firmament cette assemblée pourraient se sentir quelque peu jalouses de la constellation scintillante que nous voyons réunie ici. Les grands hommes venus de l'Est et de l'Ouest personnifient la puissance et la majesté des pays qu'ils représentent. Ils sont animés d'une même volonté: celle de trouver une solution aux problèmes de notre monde tourmenté; et, pendant qu'ils se trouvent ici rassemblés, l'humanité attend, le souffle suspendu. Certains d'entre eux détiennent un effrayant pouvoir de vie et de mort sur l'espèce humaine, mais nous sommes convaincus qu'ils sont venus à l'ONU à la recherche de la paix. Ils sont venus pour négocier, pour tenter de déposer leurs armes, pour découvrir les moyens de vivre en paix les uns avec les autres dans un monde libéré de la peur et du besoin.

3. Cette année et cette session demeureront célèbres dans l'histoire en raison de la présence d'un grand nombre de nations africaines qui ont conquis leur liberté et ont été admises à l'ONU. Ce grand continent que l'on appelait le continent noir, mais sur lequel brille aujourd'hui la lumière de la liberté, est libre de mettre sa jeunesse et sa vigueur au service de ses populations. Pendant de nombreuses générations, les Africains ont été tenus en servitude. Ils sont aujourd'hui libres, ils sont ici avec nous en égaux pour discuter et résoudre les problèmes qui se posent à l'humanité.

4. Je voudrais dire que le Président du Pakistan, Mohammad Ayub Khan, m'a chargé d'adresser à nos camarades africains ses cordiales salutations personnelles. Maintenant que les chaînes de la sujétion politique, les leurs comme les nôtres, ont été rompues, nous espérons entretenir avec les nouveaux Etats africains des rapports étroits. Malgré les grandes distances qui nous séparent, il existe des liens historiques, religieux et culturels entre les nombreuses populations de l'Afrique et celles du Pakistan. Ces liens sont plus forts que la distance et que les différences de coutumes et de langage.

5. Nous sommes venus ici de toutes les parties du monde, aspirant tous à un objectif suprême: la paix. Nous avons espéré que les grandes nations du monde, qui ont vaincu l'espace, nous enseigneraient ici à vaincre nos passions et nos vanités, de sorte que nous puissions vivre en paix et sans crainte. Quelques jours seulement se sont écoulés depuis notre arrivée; nous étions alors pleins d'espoir, mais nous observons déjà la désillusion. Nous avons pensé que c'était un signe de la force nouvelle de l'ONU que de grands pays, qui détenaient le pouvoir de détruire, soient venus ici pour assurer la paix. Mais nous découvrons avec consternation que cette grande demeure de la paix, vers laquelle vont les aspirations de toutes les nations, est elle-même devenue la cible d'une attaque. Cela ne peut que décevoir tous ceux d'entre nous qui voient dans l'Organisation des Nations Unies l'outil que l'homme a forgé pour refréner ses ambitions et sa colère.

6. Le cours des événements mondiaux depuis 10 ans a démontré qu'à certains moments critiques les grandes puissances se passent de l'Organisation, que ce soit pour aggraver ou atténuer leurs tensions, mais que ce sont les petits pays, les pays sans défense, qui ont le plus grand besoin de l'ONU pour se protéger contre les dangers de la politique de puissance et exercer une influence modératrice sur les politiques suivies par les grandes puissances.

7. On a dit de grands personnages de l'histoire qu'ils traversent le monde pour marquer leur époque, faire le bonheur de l'humanité, ou au contraire semer la confusion ou l'épouvante. Quelle sorte d'époque allons-nous créer? Sommes-nous venus ici pour le bonheur ou le malheur du monde?

8. Les habitants de notre globe vivent dans la terreur perpétuelle de l'anéantissement. En quelques minutes, les villes peuvent être détruites, les campagnes dévastées par des moyens que ni l'imagination ni la cruauté d'Attila ou de Gengis Khan n'auraient pu concevoir. Nous ne pensons pas qu'aucune des puissances nucléaires se lancerait délibérément à l'heure actuelle dans une guerre d'extermination, mais les possibilités d'erreur, de méprise ou d'accident qui peuvent déclencher une telle calamité ne peuvent être exclues à priori. Voilà 15 ans que les grandes puissances parlent de désarmement, mais avec quels résultats?

Pas une seule division n'a été démobilisée, pas un seul char n'a été détruit en vertu d'un accord. Certaines réductions ont été opérées dans les forces armées et, vraisemblablement, dans certains secteurs de l'armement, mais ces réductions ont été effectuées de façon unilatérale, et non pas à la suite d'un accord. Rien n'empêche donc de procéder à des augmentations unilatérales.

9. Pour assurer la paix du monde par le désarmement, il n'est pas douteux que la fin compte plus que les moyens. Il y a 12 mois à peine, nous parlions ici même du désarmement dans une atmosphère remplie d'espoir. Malheureusement, la Conférence "au sommet", réunie à Paris, qui vint ensuite, a échoué et les tempêtes qui s'y étaient amoncélées ont fondu sur le Comité des dix puissances.

10. Malgré un certain rapprochement entre les deux parties au cours des négociations de ce comité, l'objectif du désarmement général et complet demeure lointain et le demeurera aussi longtemps que les divergences de vues fondamentales qui existent entre lesdites parties n'auront pas été résolues. Deux des difficultés principales ont trait aux mesures d'inspection. La première porte sur le contrôle, non pas le contrôle de ce qu'il s'agit de réduire, question sur laquelle un accord de principe est intervenu, mais la vérification des forces armées et des armements, soit avant soit après la réduction à chaque étape. La seconde concerne les difficultés techniques qu'il y aurait à s'assurer par inspection que des stocks non déclarés d'armes nucléaires n'ont pas été dissimulés. On admet des deux côtés qu'il est impossible de découvrir par aucun moyen actuellement connu des stocks ainsi cachés. Nous notons l'argument soviétique selon lequel un désarmement général et complet supprimerait les difficultés que présente le contrôle, et notamment la vérification des stocks non déclarés, parce que tous les moyens de s'en servir auraient été supprimés. Nous avons besoin d'une explication plus complète et plus convaincante de cette thèse avant de pouvoir l'accepter comme une réponse suffisante aux difficultés énormes que soulève l'élimination totale des armes nucléaires sous contrôle international efficace.

11. La délégation du Pakistan enregistre avec satisfaction l'engagement pris par le Président du Conseil des Ministres de l'Union soviétique, dans sa déclaration de vendredi dernier [869^e séance], de reprendre les négociations avec les puissances occidentales qui attendaient cette réponse positive de sa part depuis juin 1960. Nous notons que le document publié par la délégation soviétique et intitulé "Dispositions fondamentales d'un traité de désarmement général et complet" [A/4505] modifie sur un point important le plan soviétique du 2 juin 1960 [A/4374]. Il est maintenant proposé que les forces armées des Etats-Unis et de l'URSS soient réduites à 1.700.000 hommes au cours d'une première étape, avec réduction correspondante des armements de type classique, tandis que les forces et armements des autres Etats seraient ramenés à un niveau déterminé. Les armements de type classique ainsi libérés seraient détruits, et les dépenses militaires des Etats seraient réduites en conséquence.

12. Ma délégation estime que, s'il est impossible dans l'immédiat d'éliminer les obstacles qui s'opposent au désarmement général et complet, il n'y a pas de raison de ne pas prendre dès maintenant de mesures de désarmement partiel. A la présente session,

l'Assemblée générale devrait s'assigner pour tâche de provoquer la conclusion d'un accord de principe entre l'Est et l'Ouest sur la réduction des forces armées des Etats-Unis et de l'URSS à un effectif compris entre 2.500.000 et 1.700.000 hommes, sur la réduction des armements de type classique à des niveaux correspondants et sur la destruction des stocks ainsi libérés. Cet accord de principe devrait être suivi de négociations destinées à fixer le niveau des effectifs et des armements des autres grandes puissances. Si ce résultat devait être obtenu, il serait possible d'envisager la possibilité de réaliser immédiatement dans certaines limites un désarmement mondial sous contrôle international.

13. Les propositions respectives des puissances occidentales et des puissances orientales nous incitent à penser qu'outre un désarmement partiel effectif portant sur les armements de type classique, d'autres mesures initiales pourraient également être prises dans l'avenir immédiat.

14. On ne peut espérer que l'Assemblée générale puisse résoudre toutes ces questions de fond si complexes. C'est pourquoi un comité de négociation avait été institué par les ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances en septembre 1959. De nombreux représentants ont fait allusion à la composition de ce comité. Celui-ci compte à présent cinq représentants des puissances occidentales et cinq représentants des puissances orientales. On a suggéré d'augmenter le nombre des membres de ce comité afin que d'autres intérêts soient également représentés. Nous sommes d'accord sur ce point, mais ce qui importe davantage, à notre sens, c'est la reprise immédiate des pourparlers.

15. Je voudrais maintenant traiter d'une question connexe. Nous regrettons que, malgré deux années de négociations, il ait été impossible de conclure un accord sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires. Nous faisons appel aux parties intéressées, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, pour qu'elles s'efforcent d'aboutir immédiatement sur ce point à un accord qui remplacerait l'incertain moratoire volontaire actuel par une interdiction obligatoire, assortie d'un contrôle international efficace.

16. En recherchant le désarmement général et complet, nous ne pouvons négliger de faire une étude sur l'Organisation des Nations Unies pour savoir comment adapter ses rouages en vue de faciliter la solution du problème. Si le désarmement général et complet se réalise, la responsabilité spéciale incombant aux membres permanents du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales — que traduit le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte, relatif au droit de veto — n'aura plus de raison d'être. Le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats, grands et petits, cessera alors d'être entaché de l'anomalie et de la contradiction que représente le droit de veto.

17. Nous avons toujours préconisé de limiter l'usage de ce droit dans toute la mesure possible, car il est contraire à l'esprit même de la Charte. Nous ne pouvons donc que déplorer qu'au moment où on envisage de l'abolir certains proposent de l'étendre à l'appareil administratif de l'ONU.

18. La Charte des Nations Unies complète les règles générales du droit international. En proscrivant la

guerre et le recours à la force ou à la menace de la force et en prescrivant de régler les différends par des moyens pacifiques conformes aux principes de la justice et du droit international, la Charte établit la suprématie de celui-ci. Dans son rapport sur les travaux de sa deuxième session^{1/}, la Commission du droit international a formulé une proposition selon laquelle, compte tenu à la fois des règles générales du droit international et des dispositions de la Charte, la souveraineté des Etats est subordonnée à la primauté du droit international. Cependant, en pratique, dans leur politique internationale, de nombreux Etats Membres de l'Organisation se sont montrés peu disposés à affermir le règne du droit, en refusant d'accepter la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice.

19. Cette année, le Pakistan a soumis une déclaration révisée par laquelle il acceptait la juridiction obligatoire de la Cour pour toutes les questions autres que celles qui, d'après le droit international, relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat. Le Pakistan a donc renoncé à son droit souverain de déterminer lui-même si telle ou telle question relève essentiellement de sa compétence nationale ou non, et il a solennellement déclaré d'avance que, si une telle question se présentait, il serait disposé à accepter une décision prise conformément aux règles du droit international. Le Pakistan a ainsi démontré d'une manière tangible qu'il était prêt à subordonner sa souveraineté au droit international.

20. Une fois réalisé le désarmement général et complet, la primauté du droit international devrait être proclamée comme un impératif des relations internationales. En vue de cette évolution de la vie internationale, nous estimons que le moment est venu de poursuivre une œuvre plus urgente que jamais: le développement progressif du droit international et sa codification, comme le prescrit l'alinéa a du paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte. Nous devons également songer à la nécessité de modifier le Statut de la Cour internationale de Justice pour étendre la juridiction de la Cour à toutes les questions prévues dans un traité de désarmement général et complet et pour rendre l'Article 36 du Statut de la Cour, relatif à la juridiction obligatoire de cet organe, applicable à tous les différends juridiques concernant le traité, pendant toute la durée de sa validité.

21. Le développement économique des pays sous-développés constitue un des problèmes les plus graves qui se posent à toutes les nations du monde. Le président Eisenhower et le président Khrouchtchev ont tous deux exprimé une grande sollicitude pour le bien-être et le progrès économique de ces pays. Les peuples des pays sous-développés, et le nôtre en particulier, en prennent note avec une profonde satisfaction.

22. Nous sommes conscients du remarquable développement qui, en 40 ans, a placé l'URSS à l'avant-garde du progrès scientifique et technologique. Les pays d'Asie ont également essayé sans relâche, dans le cadre de leurs ressources limitées, d'améliorer la condition de leurs peuples. Malgré nos maigres ressources, le rythme de notre développement a été considérable, et il a été le résultat des sacrifices volontaires consentis par notre population.

23. Le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique a cité quelques statistiques concernant certains pays sous-développés, dont le mien, afin de mettre en lumière le contraste entre le progrès économique des républiques de l'Asie centrale et celui des pays voisins. Il a notamment parlé du taux très faible de la production d'énergie électrique par habitant pour illustrer le caractère primitif de notre économie. Il est vrai que la situation est celle que dépeignent les statistiques, mais je voudrais faire simplement observer qu'à l'heure actuelle la production d'énergie électrique au Pakistan est plus de sept fois ce qu'elle était lorsque nous sommes devenus indépendants voici quelques années. Je voudrais, dans ce même contexte, répéter que, malgré nos limitations et nos maigres ressources, nous avons réalisé des progrès considérables.

24. Depuis notre accession à l'indépendance, notre production industrielle a augmenté d'environ 400 pour 100 et, depuis deux ans, d'environ 70 pour 100. Mais le changement de beaucoup le plus important qui ait suivi la révolution d'octobre 1958 a été dû à des réformes agraires radicales qui non seulement ont apporté la justice sociale et la promesse d'un avenir meilleur aux travailleurs de la terre, qui constituent 85 pour 100 de notre population, mais encore ont transformé la structure de toute notre société. Ces réformes ont donné un sentiment de fierté et de dignité à nos masses qui, avant ce changement révolutionnaire, étaient écrasées sous le poids d'un régime social inique qui avait fait son temps. Ce sont là des transformations profondes et notre peuple voit se lever l'aube de jours meilleurs. Ses énergies ont été mobilisées pour le mieux-être de la communauté.

25. Mon pays a reçu une aide généreuse des Etats-Unis. Nous avons tiré profit de cette assistance et l'on peut constater une amélioration considérable de notre infrastructure économique, sur laquelle pourra se fonder notre développement futur. Nous sommes reconnaissants de cette assistance, mais, en même temps, nous avons été victimes, comme beaucoup d'autres pays sous-développés, du jeu rigoureux et implacable des forces internationales du marché. Depuis de nombreuses années, les termes de l'échange sont devenus peu à peu défavorables aux pays producteurs de matières premières. En fait, nous avons perdu beaucoup plus sur le plan des échanges commerciaux que nous n'avons gagné grâce à l'assistance fournie. Les pays producteurs de matières premières ne coordonnent pas leurs politiques et ils en souffrent. D'autre part, une grande partie de l'Europe, par exemple, se transforme de plus en plus en une communauté fermée, ce qui lui confère une grande puissance économique et commerciale. En vérité, l'avenir est sombre pour les pays sous-développés, car il est probable que, dans l'avenir immédiat, ils seront de plus en plus tributaires de l'aide étrangère. L'aggravation de la situation économique des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, dont l'économie dépend directement et exclusivement de l'exportation de quelques produits de base, est une question à laquelle le Secrétariat doit attacher la plus grande importance.

26. Depuis 15 ans qu'existe l'Organisation des Nations Unies, la situation économique et sociale du monde est devenue de plus en plus tranchée. La pauvreté et la misère effrayantes de certaines parties du monde contrastent avec l'abondance et l'opulence d'autres régions. Le revenu annuel moyen par habitant dans les

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 12.

pays sous-développés est d'environ 120 dollars, alors que, dans les pays les plus évolués, il est de 800 dollars. D'après une autre estimation, la majorité des habitants des régions sous-développées vivent avec un revenu qui n'est que de 8 dollars par mois, contre 6 dollars par jour dans les pays les plus développés.

27. Cette différence entre les niveaux de vie comporte deux aspects qui sont d'une importance capitale pour le monde moderne. Tout d'abord, cette disparité est non seulement très prononcée, mais elle va en s'accroissant. Ensuite, les populations des pays sous-développés, qui vivent depuis si longtemps à un niveau de simple subsistance, ne sont plus disposées à considérer ces conditions de vie comme immuables. Une révolution faite d'espoirs grandissants souffle sur ces pays. Le fatalisme et la résignation ont fait place à l'espérance et à l'exigence.

28. Les pays sous-développés se trouvent dans une situation difficile. Malgré tous les sacrifices et toute l'austérité dont leur population est capable, leurs progrès sont insignifiants parce que, à mesure qu'ils avancent, la situation de leurs échanges les ramène en arrière. On avait espéré que l'émancipation politique conduirait ces pays au développement économique. Malheureusement, jusqu'à présent, le sort leur a été extrêmement défavorable. J'ai déjà parlé de la détérioration des termes de l'échange dans les pays sous-développés, ce qui signifie, en fait, que l'amélioration du niveau de vie des pays industrialisés s'est faite dans une large mesure au détriment des populations affamées des pays arriérés. Ne serait-ce pas un acte de justice historique que de leur faire maintenant une certaine restitution, en compensation des richesses que leurs pays ont fournies autrefois à l'économie des Etats qui sont aujourd'hui si avancés sur le plan industriel?

29. Si j'ai parlé avec quelque détail de ces questions économiques, c'est uniquement parce qu'elles posent des problèmes extrêmement graves à une grande partie de l'humanité.

30. Pour me résumer, je préciserai ainsi notre position. Etant donné la détérioration des termes de l'échange, tout ce que nous pouvons faire, malgré tous nos efforts et tous nos sacrifices, c'est ralentir le rythme de notre régression. A moins que ce processus ne s'arrête, les progrès réels seront impossibles et les pays producteurs de matières premières devront toujours compter sur l'assistance de l'étranger même pour maintenir simplement leur niveau de vie actuel.

31. En ce qui concerne les problèmes politiques, je dirai tout d'abord que la situation au Congo ne cesse de nous préoccuper tous. La menace d'une intervention unilatérale des grandes puissances au cœur de l'Afrique, avec le danger qui en résulterait pour la paix sur le continent africain, n'a pas été écartée. Si l'on ne veut pas que l'Afrique devienne une arène où s'affrontent l'Est et l'Ouest, il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle positif et impartial dans cette partie du monde. Nous pensons que, dans toute la mesure possible, le Secrétaire général s'est efforcé de respecter scrupuleusement l'esprit et la lettre des résolutions du Conseil de sécurité. Etant donné l'ampleur et la complexité de la tâche et la rapidité avec laquelle l'opération des Nations Unies a été entreprise, nous devons considérer que M. Hammarskjöld et ses collaborateurs se sont fidèlement acquittés de leur difficile mandat, con-

formément aux principes fondamentaux approuvés par le Conseil de sécurité. La délégation du Pakistan reconnaît que la mission du Secrétaire général est extrêmement délicate et qu'elle n'a pas été facilitée par la confusion interne qui règne dans la République du Congo. Nous saisissons donc cette occasion de réaffirmer notre confiance dans l'intégrité et le jugement du Secrétaire général.

32. Ma délégation pense qu'à l'heure actuelle le problème principal qui se pose au Congo tient à l'existence d'un conflit interne qui, malheureusement, rend impossible le rétablissement de conditions normales. La résolution [1474 (ES-IV)] adoptée à la quatrième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée prévoit la nomination par le Comité consultatif pour le Congo, en consultation avec le Secrétaire général, de représentants de pays d'Asie et d'Afrique, aux fins de conciliation entre les parties aux différends constitutionnels et politiques. Pour atteindre cet objectif, les Etats africains doivent nécessairement avoir le rôle principal. Le mandat donné au Secrétaire général peut donc fort bien être complété par les bons offices des Etats africains, en vue de résoudre les problèmes internes de la République du Congo. De quelque façon que la situation et les conflits d'intérêts aient pu évoluer, on s'attendait généralement à ce que l'opération des Nations Unies cristallise le rôle positif que l'Organisation peut jouer pour affermir l'indépendance des nouvelles nations contre les pressions de l'étranger.

33. Ma délégation estime que ce sont les Africains eux-mêmes qui doivent se charger de tenir le continent africain à l'écart du conflit Est-Ouest et que l'assistance des Nations Unies ne doit venir renforcer leur action que lorsque cela est nécessaire. L'Organisation ne peut assumer seule cette tâche parce qu'elle est souvent elle-même le centre de ce conflit. Elle peut n'être pas toujours en mesure de remplir convenablement le vide qui se crée. C'est pourquoi sur le théâtre africain, les principaux acteurs doivent être les Africains eux-mêmes et, à notre avis, ils sont parfaitement capables de remplir leur rôle.

34. Ce grand continent connaît une vie nouvelle et une force nouvelle. Il traverse une période de transition, du passé vers l'avenir. Les empires coloniaux sont remplacés par une communauté d'Etats souverains, conscients de leur solidarité et résolus à donner à l'Afrique la place qui lui revient dans le concert des nations. Nous avons entendu dans cette salle même la voix de l'Afrique libre et nous avons pu constater la passion qu'ont les cœurs africains pour la paix et la justice ainsi que leur désir d'écartier toute ingérence extérieure dans les affaires de leur continent, de leurs peuples et de leurs gouvernements.

35. Nous regrettons que de grandes nations et de grands hommes d'Etat ne voient pas l'enchaînement logique que les événements doivent inévitablement prendre. Les événements portent en eux les germes de certaines conséquences et, comme la fatalité antique, ils sont inexorables. Les préjugés et le chauvinisme rendent les hommes myopes. Dans ce monde bouleversé et désuni, le cœur de l'humanité est avec les peuples qui luttent pour la liberté et l'égalité. On peut retarder la libération d'un peuple, mais, comme l'illustre le cas du Congo, le prix à payer est alors fort lourd. Il le sera peut-être aussi pour l'Union sud-africaine, où sévit la discrimination raciale. Je sais ce qu'est la pensée politique libérale; aussi

suis-je horrifié de voir que, dans un pays qui se prétend civilisé et chrétien, l'exercice des droits fondamentaux de l'homme soit refusé à des êtres humains en raison de leur race et de leur couleur.

36. Les événements de Sharpeville soulignent la gravité de la situation dans l'Union sud-africaine. Ils démontrent clairement que, si cet état de choses ne s'améliore pas, les conditions actuelles s'aggraveront jusqu'à devenir explosives. Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte des résolutions invitant le Gouvernement de l'Union à abandonner sa politique de discrimination raciale. Jusqu'à présent ce gouvernement n'a pas tenu compte de cet appel à la raison. Dans un continent désormais libre, permettant d'hommes résolus à faire aboutir leur revendication d'égalité, l'Union sud-africaine ne peut pas demeurer isolée. Essayer de le faire, c'est s'opposer à la marche de l'histoire. Les générations futures de l'Union sud-africaine auront peut-être à payer un prix très lourd pour les rancunes et les haines que ce pays est en train de créer autour de lui avec sa politique d'"apartheid".

37. Rien dans ce monde n'est absolument parfait et il serait vain de vouloir la perfection dans une organisation qui combine les particularités et les caractéristiques de presque toutes les nations du monde. Si nous examinons avec un esprit pessimiste ce qu'ont fait les Nations Unies, nous aurions tendance à souligner les échecs, les problèmes non réglés, les buts qui n'ont pas été atteints, les espoirs déçus, les promesses non tenues — et il y en a une série continue. Cependant, la vie ne se mesure pas seulement aux échecs, mais aussi aux réalisations. Nous pouvons parler d'échecs graves lorsque des hommes se sont vu dénier leurs droits parce que les considérations d'opportunité politique ont été plus fortes que la conscience des nations. Je ne m'y étendrai pas, car, malgré les souvenirs tragiques qu'ils évoquent, nous avons toujours la conviction que le droit prévaudra et que l'ONU atteindra son but.

38. A cet égard, parmi d'autres problèmes essentiels qui n'ont pas été résolus, je songe à l'Algérie, à cette terre déchirée par les conflits, où les patriotes continuent à verser leur sang pour la liberté. N'est-ce pas une ironie du destin que ce combat doive être mené contre une nation qui, tout au long de l'histoire, a été le symbole de la liberté et de l'égalité?

39. L'an dernier, à l'ouverture de l'Assemblée générale, nous nous sommes réjouis de la déclaration du président de Gaulle, le 16 septembre 1959, reconnaissant au peuple algérien le droit à l'autodétermination. Nous regrettons que, depuis lors, aucun fait marquant ne soit venu traduire dans la réalité ce droit inaliénable. A un certain moment, une perspective de rapprochement entre l'Algérie et la France a paru se dessiner, mais les entretiens préliminaires destinés à préparer les pourparlers ont échoué. Je tiens à déclarer ici que la sympathie du peuple du Pakistan va aux courageux fils d'Algérie qui luttent héroïquement pour leur liberté. A une époque où tant de pays du continent africain prennent place à l'Assemblée, c'est avec une douleur profonde que nous notons l'absence de l'Algérie. Nous adressons un appel aux parties intéressées pour qu'elles fassent un nouvel effort en vue de résoudre ce problème humain par des moyens pacifiques. Si notre appel est entendu, un chapitre tragique sera clos dans l'histoire de l'humanité et le vaillant peuple d'Algérie connaîtra

enfin la paix, la liberté et la dignité pour lesquelles il a combattu si longtemps et si bravement.

40. Il est un autre problème qui trouble la conscience des nations, c'est le déni de justice envers cette partie de la nation arabe qui constitue la population de Palestine. Le fait que l'on n'ait pas pu régler la question de Palestine a, durant toutes ces dernières années, maintenu le Moyen-Orient au bord de la catastrophe. On a dit que la tension au Moyen-Orient pourrait être éliminée si l'on suivait les conseils dictés par le réalisme. De l'avis de ma délégation, la seule façon réaliste d'envisager ce problème est de respecter les droits de l'homme du million de réfugiés arabes qui ont été arrachés à leurs foyers. Si les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question ne sont pas appliquées, aucun arrangement tendant à faire régner la paix au Moyen-Orient par l'intervention de tierces puissances n'aura de chances d'être efficace ou durable.

41. Il est sans nul doute difficile de trouver une solution aux problèmes dont je viens de parler, car les difficultés semblent insurmontables. Cependant, ils doivent être réglés, et réglés par des moyens pacifiques. Le principe du règlement pacifique des différends internationaux est un élément essentiel de la politique étrangère du Pakistan. Il y a quelques jours seulement, notre foi profonde dans les méthodes pacifiques a trouvé sa justification lorsque nous avons pu régler notre différend avec l'Inde à propos de la répartition des eaux de bassin de l'Indus. Ce différend qui, depuis la création du Pakistan ou presque, semblait insoluble a pris fin grâce à la signature du traité relatif aux eaux de l'Indus par notre Président et le Premier Ministre de l'Inde, le pandit Jawaharlal Nehru ici présent. La conclusion de ce traité marque le triomphe des procédures de règlement pacifique. Nous espérons que cette initiative de paix s'étendra maintenant au seul problème grave qui n'ait pas encore été résolu entre l'Inde et le Pakistan, à savoir la question du Cachemire. Nous espérons très sincèrement que ce noble précédent fera naître un esprit nouveau dans les relations entre l'Inde et le Pakistan et permettra de résoudre ce problème, qui est le plus important de ceux qui se posent dans notre vaste région.

42. Nous avons toujours pensé que chaque peuple, chaque nation devait avoir le droit de vivre à sa guise, selon des traditions qui font partie de son riche patrimoine national. En fait, ce patrimoine est le legs de l'histoire. Au Pakistan, 90 millions de personnes revendiquent le droit d'organiser leur vie selon les préceptes de l'Islam. Après toutes les tourmentes et les tribulations que nous avons connues, nous avons maintenant un chef dans lequel la population de notre pays a mis sa foi et ses espoirs. Il croit fermement qu'il faut favoriser l'établissement de relations fraternelles entre les peuples des pays sous-développés, notamment en Asie et en Afrique, et il a entrepris dans ce sens des efforts extrêmement positifs et constructifs. Sous sa direction, le Pakistan s'est lancé dans une grande expérience politique connue sous le nom de système des "démocraties fondamentales". Le but de ce système politique est d'encourager et de développer les énergies créatrices de notre peuple.

43. Le système des démocraties fondamentales constitue une tentative pour créer un cadre politique établi en fonction de la situation du pays, conforme à nos besoins et adapté au génie de notre peuple. Ce

régime permet au peuple du Pakistan de s'associer aux activités du gouvernement par l'intermédiaire de ses représentants élus à tous les niveaux de l'administration, depuis le village jusqu'au centre des plus hautes fonctions de l'Etat. Notre but, au Pakistan, n'est pas d'imiter des systèmes politiques qui sont l'aboutissement, dans d'autres pays, de circonstances historiques tout à fait différentes. Notre objectif est de créer un régime qui aurait ses racines dans l'expérience de notre peuple et lui permettrait de réorienter toutes ses conceptions en matière de bien-être collectif. Nous pensons que notre système des démocraties fondamentales répond à nos besoins.

44. On a dit que l'espoir construit plus vite que la connaissance ne détruit; ainsi donc, malgré les nombreuses vicissitudes du sort et les fluctuations des relations internationales, l'humanité vit d'espoir, espoir d'un monde libéré d'une misère humiliante et d'une peur dégradante. Les progrès de la science ont ouvert la perspective majestueuse de mondes nouveaux; mais, si l'espace à explorer et à conquérir est infini, ceux qui disposent des connaissances et des moyens nécessaires pour le faire se livrent à des luttes intestines qui, chaque jour, suscitent des craintes nouvelles. Le problème de la misère n'est toujours pas résolu. Des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants mènent de la naissance jusqu'au tombeau une existence de privations et d'insécurité. Ne pouvons-nous pas espérer que ce problème sera considéré comme le plus important, et que le spectre des conflits armés et de l'anéantissement nucléaire sera exorcisé de ce monde si beau et si riche en occasions de bonheur?

45. La Charte ne nous enjoint pas seulement de nous préserver nous-mêmes, mais également de préserver les générations futures du fléau de la guerre. On a souvent dit que si une conflagration mondiale éclatait, il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu. Cela paraît évident, mais, même s'il y a un vainqueur apparent, sa victoire sera celle d'un mourant sur un mort, elle ne lui apportera qu'une gloire douteuse, dans l'anéantissement total de la civilisation, la destruction de sa culture, de ses universités, de ses institutions artistiques et scientifiques, de ses mosquées, de ses temples et de ses églises. C'est sur cet arrière-plan de ruines que le vainqueur lui aussi passera dans le néant.

46. Nous avons la possibilité et les moyens d'éviter cette catastrophe et de réaliser le rêve d'un progrès de l'humanité vers un avenir qui, à l'heure actuelle, semble irréel. En aurons-nous également la volonté et le courage? Nous en avons les moyens, puisqu'on nous dit maintenant que, suivant l'interprétation correcte du marxisme-léninisme, la guerre entre les deux systèmes sociaux n'est pas inévitable. Mais ceux qui sont témoins de la course aux armements entre l'Est et l'Ouest ne peuvent s'empêcher d'être oppressés par la crainte que la guerre ne soit inévitable si cette course n'est pas immédiatement arrêtée et si la tendance n'est pas renversée. Les courses aux armements n'ont jamais annoncé la paix, elles ont toujours amené la guerre. A ceux qui peuvent envisager la situation terrestre avec une connaissance profonde de la marche de l'histoire, il semblerait qu'un destin aveugle nous pousse à nous détruire nous-mêmes. Serions-nous dirigés par une volonté inexorable et aveugle qui nous mène inévitablement à notre perte? Puissent les grands hommes qui prennent part

à la présente session prouver qu'il en sera autrement, que l'humanité a son libre arbitre, que la guerre et la paix en cette époque de périls mortels et d'espoirs magnifiques ne sont pas prédéterminées, mais dépendent du libre choix de l'homme et de sa volonté d'éviter au monde l'ultime tragédie.

47. M. CHIRIBOGA VILLAGOMEZ (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Je tiens tout d'abord à adresser mes félicitations au Président de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le sort et les hautes qualités du Président lui ont donné l'occasion de diriger les débats d'une session historique à bien des égards. En effet, y sont accourus représentants, dirigeants et vedettes du monde politique et du monde diplomatique. La présence ici des personnalités qui représentent l'opinion publique mondiale vient rehausser et consolider le prestige de l'Organisation des Nations Unies, en même temps qu'elle témoigne de la renaissance et de la vigueur des espoirs de paix et de justice qui sont inébranlables au cœur de tous les hommes.

48. La présence des chefs de l'opinion mondiale doit cependant avoir aussi une signification un peu plus profonde du point de vue sociologique. A quoi doit-on, se demande l'homme de la rue, la participation des chefs et des dirigeants des grands pays à la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies? S'agirait-il par hasard d'une simple manifestation de propagande? Ce serait là une explication par trop simpliste, qui ne correspond ni à la dignité de l'ONU ni à celle de chacun des grands hommes qui assistent à cette réunion. L'interprétation généreuse et profonde que les peuples donnent au concours des hautes personnalités qui prennent part à cette session, c'est que, lassées de tenter d'autres méthodes de négociation, elles ont décidé que l'Organisation des Nations Unies est la tribune tout indiquée pour essayer de résoudre les problèmes mondiaux.

49. Naguère — je pense aux efforts entrepris en dehors de l'ONU en vue de trouver une solution aux problèmes du monde — nous autres, petites et moyennes nations, nous observions avec crainte et anxiété une certaine tendance à faire revivre une sorte de directoire chargé de régler les problèmes mondiaux. Maintenant que la maturité internationale appartient aux grands, aux moyens et aux petits, maintenant que nous respectons l'égalité juridique des Etats et que tous les peuples se croient, à bon droit, habilités à participer à la conduite, à la direction et à la gestion des affaires publiques, il serait inadmissible de penser pour un instant que le monde a accordé à certaines puissances le privilège de régler les questions internationales.

50. Il importe de signaler du haut de cette tribune, et au nom d'un petit pays, que les pays petits et moyens ont particulièrement intérêt à faire flotter bien haut l'étendard de l'égalité juridique des Etats, qui est précisément l'une des plus grandes conquêtes du XX^{ème} siècle. La distinction, tant de fois exposée et exploitée, entre grands, moyens et petits Etats, entre Etats industrialisés et Etats sous-développés, entre Etats pauvres et Etats riches, ne peut ni ne doit affecter les droits et les obligations énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elle ne peut pas davantage servir d'excuse ou de prétexte à un groupe d'Etats pour tenter d'assumer la conduite des affaires internationales; celle-ci appartient à tous les Etats et nous

devons tous y prendre part, conformément à nos attributions et à nos responsabilités.

51. La présente session de l'Assemblée est historique parce que l'humanité en espère des résultats précis et tangibles. L'Organisation des Nations Unies se doit d'être à la hauteur de ses responsabilités; il serait pénible, il serait profondément décevant que la quinzième session de l'Assemblée générale n'aboutisse à rien d'autre qu'à une série de discours touffus et de déclarations pompeuses auxquels manquerait toujours cet élément vital, cet ingrédient essentiel qu'est la sincérité si l'on veut arriver, soit dans les rapports privés, soit dans les relations internationales, à des résultats réels et définitifs fondés sur les sacrifices et les renoncements mutuels. Avec quelle douleur, avec quelle désillusion, le monde et l'Assemblée elle-même verraient partir des dirigeants internationaux laissant derrière eux l'empreinte de la seule propagande, totalement privée de contenu positif. C'est le prestige de l'ONU et celui des chefs d'Etat et dirigeants de l'opinion mondiale qui sont en jeu à cette quinzième session de l'Assemblée générale, et il faut que nous parlions avec franchise. Il est indispensable que nous disions à tous ces grands personnages et à toutes les délégations des pays représentés ici que la guerre froide est en train d'asphyxier le monde, que l'on note déjà des signes précurseurs de tragédie et qu'il faut absolument que nous nous consacrons tous sans réserve à la recherche de la solution des problèmes qui constituent la préoccupation quotidienne des peuples et des nations.

52. Le moment est venu d'unir nos efforts et de mettre nos volontés en commun pour résoudre les problèmes généraux ou s'orienter vers leur solution, sans quoi nous risquons d'arriver trop tard. Et, ce qui est bien plus grave, on constate qu'une sorte de pessimisme saisit toutes les consciences et s'empare de tous les citoyens; ce pessimisme peut facilement mener à la passivité et à l'inaction.

53. La session actuelle offre un caractère historique en raison du degré de franchise, d'objectivité et de réalisme avec lequel les différents dirigeants ont exposé leurs idées et leurs opinions. Dans cette enceinte, il a été question des souffrances, des angoisses et des aspirations de tous les peuples. Je pourrais dire qu'à cette quinzième session de l'Assemblée générale, la première à laquelle j'ai l'honneur de prendre part et de représenter mon pays, on a renoncé à l'ancienne diplomatie en gants blancs pour la remplacer par la diplomatie de la main calleuse et dure, mais une main plus humaine, plus sensible et plus sincère.

54. Nous sommes tous venus ici avec l'intention de parler franchement; on ne résout pas les problèmes en faisant le silence autour d'eux ni en les dissimulant. Il faut les exposer au grand jour, mais il faut le faire avec dignité, avec une complète loyauté et avec une clarté totale.

55. Avant d'examiner, brièvement bien entendu, quels sont les problèmes qui, de l'avis de ma délégation, inquiètent particulièrement la conscience internationale, laissez-moi vous dire en quelques mots au nom de qui je parle.

56. Je parle au nom d'un petit pays, petit du point de vue géographique mais vivant sous un régime démocratique, pratiquant et prêchant la démocratie, d'un pays où le peuple et le gouvernement ne font qu'un et

où le représentant du gouvernement traduit les sentiments réels de son peuple. Je parle, en vérité, d'un pays démocratique et insuffisamment développé, mais qui vit encore d'idéaux et qui lève l'étendard des valeurs spirituelles. C'est un pays qui a confiance en soi et est convaincu que son progrès et sa grandeur dépendront des efforts et des sacrifices de ses enfants.

57. Je parle au nom d'un pays fier de son passé, qui a grande confiance dans le présent et une foi inébranlable dans l'avenir. Je parle au nom d'un pays qui n'est ni ne se sent colonisé, d'un pays qui oriente et définit sa politique internationale en fonction de ses intérêts nationaux et qui fait passer ses intérêts avant ceux du continent auquel il appartient et de la communauté mondiale. Je parle au nom d'un pays en plein processus de reconstruction économique et sociale, qui a pour objectif d'abolir le système des latifundia et de mettre fin à toutes les formes arriérées de production et d'organisation.

58. Mais en même temps, je parle au nom d'un pays qui fait des progrès sur le plan matériel tout en défendant la dignité humaine et les principes fondamentaux de la vie en société, d'un pays qui respecte la propriété, et ce pour des considérations sociales. C'est un pays qui veut rechercher l'amitié de tous, qui veut faire le commerce avec tous, sans distinctions d'ordre politique ou idéologique. C'est un pays qui, sur ce continent, s'est acquis, à juste titre, le nom d'apôtre: apôtre du panaméricanisme, des réalités, de la justice et du droit. Ici, à l'Organisation des Nations Unies, ce pays, l'Equateur, petit mais ferme dans ses convictions, a été un élément précieux de mesure, de conciliation et de modération.

59. Ceci dit, mon pays, dans la pleine indépendance que lui confèrent son peuple et ses attributs d'Etat souverain, estime que les problèmes internationaux les plus urgents de l'heure actuelle sont au nombre de quatre, que je vais analyser brièvement: d'abord le désarmement, puis l'abolition du colonialisme, ensuite la lutte contre le sous-développement et, enfin, la justice en tant que condition essentielle de la paix.

60. La course aux armements, gigantesque et de plus en plus rapide, que les récents progrès de la technique ont encore compliquée, ne menace pas une nation en particulier ni un groupe de nations; elle menace la présence même de l'homme sur notre planète.

61. En dépit de toutes les déclarations et de toutes les manifestations de bonne volonté des grands et des moyens, la vérité est que les pays continuent à se préparer et à se consacrer à la fabrication des éléments de leur propre destruction.

62. La course aux armements, outre qu'elle constitue un danger non seulement pour la culture et pour la survivance de l'homme sur la terre, est un attentat constant et permanent contre la démocratie. En effet, elle empêche de consacrer les ressources abondantes de l'économie et la technique elle-même à la défense de la démocratie, à la lutte en faveur de l'individu, à l'élimination de ces fléaux sociaux que sont la souffrance, la misère, la pauvreté, la maladie et l'ignorance. La course aux armements est un attentat contre l'homme et contre la race humaine, un attentat contre les idéaux que nous affirmons tous proclamer: les idéaux de la coexistence démocratique et civilisée.

63. Mais on a cru jusqu'ici que la course aux armements était le problème des grandes puissances et

que nous autres, moyens et petits pays, n'avons rien à faire avec ce problème, bien que l'on reconnaisse que c'est une maladie, une maladie contagieuse à laquelle n'échappent même pas les petits pays.

64. Si la course aux armements est un problème qui se pose à nous tous, qui nous menace tous et qui nous intéresse tous, il est évident que la question du désarmement ne peut ni ne doit rester l'apanage d'un groupe de grands pays, assistés peut-être de quelques Etats neutres.

65. Le problème que pose la course aux armements concerne l'humanité tout entière, représentée ici dans cette salle de l'Assemblée générale. Certes, ce serait faire preuve de naïveté et de puérilité que de supposer que le processus complexe du désarmement puisse être examiné et discuté sous tous ses aspects et dans ses détails les plus minutieux ici, au sein d'une assemblée où sont représentées 98 nations. Mais, d'autre part, je ne sais pas quelle réponse pourrait donner à l'humanité cette quinzième session si la seule résolution que nous nous bornions à adopter consistait, comme en tant d'autres occasions, à nous décharger de nos responsabilités sur d'autres et à établir un petit groupe qui se dise chargé d'étudier le problème du désarmement.

66. L'Assemblée a, pour le moins, une obligation sacrée et imprescriptible: celle d'établir les directives, les principes et les fondements, d'indiquer l'orientation à suivre, d'énoncer la philosophie du désarmement afin que, par la suite, un petit groupe comprenant les nations qui sont les plus engagées dans la course aux armements se charge des détails, des questions techniques et des négociations. Mais, aux yeux de la délégation de l'Equateur, l'Assemblée a le devoir de formuler les principes qui permettront de poser le problème du désarmement sur des bases solides et positives.

67. Ne nous faisons pas d'illusions, le désarmement n'est pas seulement un problème technique. Il s'est manifesté récemment une tendance à souligner son aspect technique, mais c'est avant tout un phénomène de confiance, un phénomène moral. Il ne peut y avoir de désarmement tant qu'il n'y a pas confiance; c'est pourquoi se pose et continuera de se poser la question éternellement controversée de savoir si c'est le désarmement ou l'inspection qui doit venir d'abord. Cela prouve un manque de confiance; de même qu'il serait absurde de parler de désarmement sans inspection, il est tout aussi absurde et insolite de penser que l'inspection doit précéder le désarmement.

68. La délégation de l'Equateur est d'avis que désarmement, inspection et contrôle doivent aller de pair, comme l'ombre suit le corps. C'est précisément cette idée que devra énoncer l'un des principes directeurs proclamés au cours de cette quinzième session. Mais, parallèlement au problème du désarmement matériel, question vaste et complexe, il nous faut également parler du désarmement moral et nous arrêter un moment à étudier ce dernier.

69. Rappelons-nous seulement qu'à la fin de la première guerre mondiale, Clemenceau, ce grand esprit français, insistait à bon droit sur le désarmement des esprits. Les négociateurs de la Société des Nations d'alors ne se préoccupaient pas tellement du désarmement matériel: ils se préoccupaient essentiellement du désarmement moral. Comment pourrions-nous nous attaquer de front au problème du désarmement

matériel, et avoir l'espoir de le résoudre, si les questions politiques qui provoquent précisément les tensions internationales subsistent intactes, dans toute leur virulence et leur complexité?

70. La course aux armements et la guerre froide sont des conséquences dont les causes profondes sont les problèmes politiques. Si elle non plus n'aborde pas ces problèmes, estimant qu'ils doivent être réservés aux conférences "au sommet", l'Assemblée aura failli à son devoir, car, en tant qu'organe législatif mondial, elle a l'obligation de donner l'impulsion et les directives voulues pour parvenir à la solution de ces problèmes politiques.

71. Cessons d'induire le monde en erreur; ne laissons pas les masses croire au désarmement alors que dès le lendemain nous ne songeons qu'à découvrir de nouvelles armes pour nous en menacer mutuellement. Parler de désarmement et confier les travaux sur la question à un comité restreint tandis qu'on laisserait sans solution le problème politique le plus ardu et le plus important serait contraire à la logique et à la raison.

72. J'en viens maintenant à l'abolition du colonialisme. Les hommes qui vivent en cette période difficile de l'après-guerre ont eu la consolation d'assister à un phénomène réellement prometteur d'espoir pour la race humaine ainsi que pour l'Organisation à laquelle nous appartenons. Je veux parler du processus de décolonisation qui a permis à des peuples de devenir libres et souverains. Je voudrais, à cette occasion, saluer au nom de mon pays les 16 nouveaux Etats qui ont fait leur entrée à l'ONU. Ces 16 Etats, pour la plupart africains, vont apporter à la communauté des nations l'effort vigoureux et les ressources spirituelles d'une race forte. Leurs peuples vont infuser à l'Organisation des Nations Unies un sang nouveau, un esprit nouveau, un optimisme nouveau et une nouvelle foi. L'Equateur les salue et se félicite que les pays récemment libérés du joug colonial viennent faire partie, avec nous, de l'Organisation mondiale pour y partager nos responsabilités.

73. Personne n'a le droit de parler au nom des pays de l'Amérique latine, mais, dans le cas présent, je me permettrai de dire — et je crois me faire l'interprète de leurs pensées — que ces pays n'éprouvent ni crainte ni suspicion quant au développement futur de l'Afrique. Au contraire, l'Amérique latine espère que le progrès du continent africain servira directement la cause de la culture et de la démocratie. Il est logique de présumer que des pays qui ont lutté pendant des années pour se libérer du colonialisme ne seront pas disposés, demain, à hypothéquer leur souveraineté nationale. Par vocation et par instinct de conservation, les pays africains tendront à être, comme ils le sont d'ailleurs aujourd'hui, les remparts de la démocratie. D'autre part, le bon sens et la sagesse des gouvernants africains permet d'espérer que le progrès futur de l'Afrique s'orientera vers les secteurs de production qui, précisément, ne contribuent pas au déséquilibre et aux difficultés de l'Amérique latine. Comment pourrions-nous croire, par exemple, que les pays africains vont diriger leurs efforts vers la production des biens dont on constate aujourd'hui la surabondance sur le marché mondial? Ce serait faire injure à la sensibilité et à la sagesse des gouvernements africains que de croire qu'ils puissent mettre leur énergie et leurs efforts au ser-

vice d'une cause perdue d'avance puisqu'il y a déjà surproduction à l'heure actuelle.

74. L'avènement des nouveaux Etats africains a également mis en relief l'extrême importance de la mission confiée aux Nations Unies. Nous avons tous la responsabilité morale d'aider et d'appuyer les nouveaux Etats qui accèdent à l'indépendance. Nous sommes tous tenus de leur prêter une coopération économique, technique et morale, mais l'ONU vient de fournir à l'un d'entre eux plus que sa collaboration technique, plus que sa collaboration administrative: elle vient de l'aider à conserver sa propre indépendance. A cet égard, la délégation de l'Equateur croit de son devoir de réaffirmer ici la position qu'elle a prise au Conseil de sécurité en appuyant et en approuvant l'œuvre du Secrétaire général, car, en sa qualité de petit pays, l'Equateur a particulièrement intérêt à voir renforcer chacun des organes des Nations Unies. Mon pays, en tant que pays pacifique qui a foi dans la justice et dans le droit, tient d'une façon toute particulière à ce que l'Organisation des Nations Unies devienne plus vigoureuse, monte dans l'estime de la conscience publique et ait la force nécessaire pour que ses principes se transforment en réalités vivantes.

75. La délégation de l'Equateur constate à regret que, loin de démocratiser l'Organisation des Nations Unies et de la rendre plus libérale — il faudrait pour cela que l'on puisse espérer voir disparaître un jour le droit de veto contre lequel se sont toujours élevées les nations d'Amérique latine, notamment l'Equateur — nous cherchons aujourd'hui à introduire le veto là où il n'existait pas et, par conséquent, à entraver l'action des Nations Unies.

76. Je suis convaincu que tel ne pouvait être l'objet des propositions visant à modifier la structure du Secrétariat, mais je me permettrai de faire respectueusement observer une seule chose: tout ce qui revient à freiner l'Organisation et à limiter ses attributions ou à lui créer des obstacles tend en définitive vers un seul résultat: rendre plus difficile le fonctionnement du mécanisme destiné à maintenir la paix. Or, la paix étant l'ultime objectif que nous poursuivons tous et le but vers lequel tendent tous nos efforts, les Etats Membres doivent particulièrement s'appliquer à protéger et à défendre tout ce qui contribue à faciliter l'accomplissement de la mission assignée à l'ONU et à ses organes.

77. Le problème du Congo qui, depuis des mois — et tout particulièrement ces dernières semaines — a retenu toute l'attention du monde, qui nous passionne et nous inquiète tous, n'a pas eu pour seule conséquence de mettre en relief l'importance du Secrétariat, mais a servi également à déterminer les responsabilités qui pèsent sur les nations qui détiennent encore des colonies. La négligence mise à créer des conditions favorables à l'évolution naturelle vers l'indépendance et à former un personnel capable de s'atteler à la dure tâche qui consiste à organiser une nation et à la rendre viable, cette négligence ne nuit pas seulement au prestige de la métropole: comme nous avons pu le constater, elle porte aussi préjudice à la communauté internationale parce qu'elle met en danger la cause de la paix mondiale.

78. La situation qui s'est produite au Congo porte à de sérieuses réflexions. Il faut que tous les peuples sachent que la naissance à la vie indépendante est un

événement difficile auquel il ne faut appliquer que des méthodes pacifiques, en respectant toujours les normes juridiques ainsi que le droit légitime des peuples à disposer librement d'eux-mêmes.

79. Il faut que nous comprenions que la question du Congo nous a rosé à tous un cas de conscience et que ce cas de conscience doit être résolu avec la coopération et l'aide de tous les pays.

80. Passons maintenant à la question du sous-développement économique. Le monde où nous vivons présente un panorama plein de contradictions. Les nations riches et industrialisées continuent à s'enrichir et à augmenter leurs réserves tandis que s'élève le niveau de vie de leurs populations. Pendant ce temps, qu'ont fait les pays sous-développés? Où en sont les nations qui devraient progresser et aller de l'avant? Dans la plupart des cas, ces nations sont restées stationnaires et, ce qui est encore plus grave, ces pays sous-développés voient disparaître leurs réserves économiques et monétaires et, bien souvent, diminuer le niveau de vie de leurs populations.

81. Certains facteurs contre lesquels nous sommes impuissants conspirent contre les pays sous-développés; telle est par exemple l'explosion démographique. Ce phénomène qui préoccupe tellement les sociologues doit, à plus forte raison, inquiéter les politiciens et les hommes d'Etat, car il est une des causes déterminantes du sous-développement économique mondial.

82. D'autre part, la formation de blocs économiques composés de nations hautement industrialisées provoque l'angoisse et la crainte chez les pays sous-développés. Il y a bien longtemps s'était constituée la fameuse Sainte-Alliance afin, disait-on, de défendre les intérêts coloniaux des grandes puissances sur le continent américain. Je ne peux pas croire, je ne veux pas croire, je ne dois pas croire que les formidables blocs économiques qui se sont formés en Europe vont lentement se transformer en une sorte de sainte alliance économique pour réduire à l'état de colonies les pays sous-développés de l'Amérique latine. Je veux croire que toutes ces craintes de voir mettre des barrières à la libre circulation des marchandises sont des préoccupations sans fondement, car l'Europe doit comprendre qu'elle ne peut se considérer comme un flot de démocratie. Il faut à la démocratie certains éléments fondamentaux, et l'un de ceux qui sont indispensables à son maintien dans le monde, c'est la prospérité, l'amélioration du niveau de vie et le progrès de 200 millions de Latino-Américains ainsi que de centaines de millions d'Asiatiques et d'Africains.

83. En introduisant la discrimination dans les échanges, en réduisant et en entravant le commerce, on ne travaille pas en faveur de la démocratie et, en définitive, on compromet la compréhension entre les peuples et, par là même, la marche générale de la culture, la détente et le désarmement moral des esprits. En Amérique latine, nous éprouvons des craintes, fondées sur de sérieuses présomptions devant ces groupements économiques qui, sous le nom de Marché commun et de groupe des sept pays de la zone de libre-échange, se sont créés en Europe. Nous espérons fermement que les intérêts de l'Amérique latine seront pris en considération parce que l'Amérique latine est un facteur essentiel au maintien de la démocratie et de la liberté en Europe.

84. Puisque nous sommes en train de parler du sous-développement, que l'on me permette de mentionner la

méthode réaliste et pratique avec laquelle l'Amérique latine affronte ce problème. Chacun sait qu'il y a peu de temps encore le fameux panaméricanisme n'était autre chose qu'une belle formule. Chacun sait que, pendant des années et des années, nous avons vécu de belles paroles, nous nous sommes enivrés de discours et que le panaméricanisme n'était que le sujet habituel des conversations de salons. Mais grâce au bon sens brésilien, grâce au talent et à la noblesse d'inspiration des dirigeants du Brésil, nous bénéficions aujourd'hui d'une politique nouvelle et d'une nouvelle philosophie du panaméricanisme, philosophie qui a été concrétisée par l'Opération panaméricaine.

85. Nous avons parlé de la solidarité politique de notre hémisphère et nous l'avons proclamée à maintes reprises, mais cette solidarité politique était une plante rachitique, une plante isolée parce qu'elle ne s'appuyait pas sur la solidarité économique. Or, justement, l'idée centrale, l'idée clef de l'Opération panaméricaine, c'est de compléter la solidarité politique par la solidarité économique. Ainsi, nous disposons d'un processus nouveau et d'une doctrine nouvelle qui, née en novembre 1958, donne aujourd'hui des résultats concrets et positifs.

86. L'Opération panaméricaine n'est autre chose qu'un programme multilatéral d'action commune pour faire front au sous-développement économique; elle comprend plusieurs parties telles que: financement public et privé, problème du maintien des prix des matières premières, lutte contre l'analphabétisme et les maladies et, enfin, coordination de l'assistance technique.

87. L'Opération panaméricaine a déjà porté des fruits; la Banque interaméricaine de développement a commencé à fonctionner et elle représente la première tentative régionale pour créer une banque dont le capital est constitué grâce aux efforts de tous les pays et consacré au développement de chacune des diverses nations qui en sont membres. Il y a seulement quelques semaines, l'Opération panaméricaine a reçu à la Conférence de Bogotá^{2/} un nouvel appui grâce à ce que l'on a appelé le "plan de développement social", établi par les Etats-Unis. Bogotá nous a procuré une grande joie et je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte ici pour saluer avec enthousiasme le changement de politique des Etats-Unis à l'égard de l'Amérique latine. Nous autres, Latino-Américains, nous avons l'habitude d'entendre parler uniquement du plan Marshall et des millions consacrés à la prompt reconstruction de l'Europe. Nous espérons que viendrait aussi l'heure où cette solidarité économique ne serait plus laissée de côté et s'emploierait à lutter contre les effets du sous-développement économique. Aujourd'hui, la pauvreté, l'ignorance et la misère ne sont pas des maladies régionales, mais des maladies universelles et communes à tous, que l'on doit affronter en commun grâce à un programme d'ensemble tel que le plan de développement social que les Etats-Unis ont exposé à la Conférence de Bogotá.

88. Les pays du continent américain ont donc de bonnes raisons pour déclarer à cette quinzième session de l'Assemblée générale que le panaméricanisme est entré dans une voie dynamique et riche de pro-

messes, et qu'il y a lieu de souhaiter que si l'Opération panaméricaine, qui bénéficie de l'appui de tous, est exécutée loyalement et sincèrement avec le concours de chacun de nous, les pays de l'Amérique latine pourront lutter avec plus d'énergie et d'efficacité contre les maux du sous-développement économique.

89. Evidemment, nous devons maintenant attendre pour voir quelle sera la réponse de l'Europe. Les pays de l'Amérique latine doivent demander aux puissances hautement industrialisées des autres continents quelles vont être leur attitude et leurs réactions face aux efforts qu'ils entreprennent pour lutter avec succès contre les conséquences du sous-développement économique, lesquelles sont, en définitive, les ennemis classiques de la solidité démocratique de nos institutions.

90. Seule la justice peut donner naissance à une paix durable et digne. Chaque fois que nous étudions l'histoire universelle, nous y voyons la preuve que les injustices, les spoliations, les attentats contre la liberté et l'intégrité des nations ont toujours semé la discorde. J'irai jusqu'à dire que l'histoire des guerres n'est autre que l'histoire des injustices. De même que Bolívar, dans une de ses proclamations grandioses, a dit: "La République ne peut exister sans la justice", nous avons le droit de dire nous aussi: "La paix et l'amitié internationales ne peuvent exister sans la justice."

91. En cet instant historique, les peuples réclament la justice: justice à l'intérieur des frontières, à l'intérieur des continents et dans le monde entier.

92. Les gouvernements contemporains démocratiques ont su comprendre que les peuples exigent la justice, et c'est pourquoi dans chacun de nos pays et sur chacun de nos continents nous constatons qu'ils ont entrepris des transformations profondes sur le plan social et sur le plan économique. Pourquoi? Pour faire régner la justice, pour mettre fin aux privilèges, aux prébendes, aux discriminations politiques, raciales et économiques.

93. On commence à faire régner la justice à l'intérieur des frontières, parce que cette justice interne se répercute inévitablement sur la justice internationale. Mais je me demande pourquoi nous nous pré-occupons tellement de la justice interne. De quelle utilité serait cette justice que recherchent si ardemment tous nos peuples, si l'on conservait intactes, intouchées et intangibles les injustices internationales notoires? En définitive, parler de justice, c'est parler de la cause suprême de la solidarité entre les nations.

94. Et puisque j'ai prononcé le mot de solidarité, je désirerais, à seule fin d'encourager la solidarité régionale à laquelle aspirent tous les peuples, à seule fin d'éclairer la conscience internationale et de contribuer à la connaissance des problèmes qui portent préjudice à la paix générale, profiter de cette occasion pour faire, du haut de cette tribune mondiale, l'exposé bref, détaillé, serein et tranquille d'un problème angoissant pour un peuple, d'un problème qui compromet son avenir et qui doit heurter la conscience juridique du monde. Le peuple dont il s'agit estime qu'est passée l'heure de la force, de la menace et de la coercition, que celles-ci ont définitivement disparu du monde, cédant le pas à une autre force bien plus permanente et plus tangible, la force de la conciliation, de l'équité, de l'harmonie constructive et de la coopération fraternelle.

^{2/} Troisième réunion de la Commission spéciale du Conseil de l'Organisation des Etats américains, chargée d'étudier la formulation de nouvelles mesures de coopération économique (Commission des 21), réunie à Bogotá (Colombie), du 5 au 13 septembre 1960.

95. Cette Amérique dont nous sommes si fiers a été bâtie, du point de vue juridique, sur des principes inamovibles qui constituent l'orgueil des peuples civilisés. Nous avons en Amérique des doctrines et des thèses qui par la suite ont été reconnues et adoptées par l'Organisation des Nations Unies et les nombreuses institutions juridiques qui se sont créées dans le monde.

96. L'agression ne confère aucun droit, elle doit être bannie du monde. Les guerres de conquête ne justifient d'aucune façon les acquisitions de territoires. Tels sont les principes fondamentaux sur lesquels a été construit l'édifice de l'interaméricanisme.

97. Nous avons répété à plusieurs reprises dans nos chartes et documents que les problèmes internationaux doivent être résolus par des négociations, de manière pacifique et juridique. Or, au sein de tout cet édifice, entre ces immenses colonnes de jurisprudence dont portent témoignage chartes et conférences, face à des archives si riches en déclarations généreuses, nous constatons qu'il existe en Amérique un problème qui heurte la sensibilité d'un peuple, nuit à son avenir et fait obstacle au panaméricanisme.

98. Je me permettrai ici de reprendre une phrase prononcée hier et que j'ai écoutée avec un grand plaisir et beaucoup d'intérêt. Le futur président de l'Uruguay a déclaré, à propos du panaméricanisme: "[Selon cette doctrine] toute agression contre un Etat américain, à l'intérieur du continent ou en dehors, sera considérée comme une agression contre l'ensemble du continent." [875ème séance, par. 24.] Partant de cette même thèse, je dirais que commettre une injustice contre un pays, mépriser les droits et garanties fondamentales qui sont les attributs de la souveraineté d'un pays, ce n'est pas seulement commettre une injustice contre un pays, mais contre tout un continent.

99. Je vais entrer maintenant dans le vif du sujet et faire une nette profession de foi. Quelqu'un a dit qu'il ne fallait pas mentionner les problèmes internationaux devant l'Assemblée générale des Nations Unies parce que nous ne sommes pas venus ici pour troubler la tranquillité de la conscience internationale. On a dit qu'il vaut mieux taire ces problèmes, mais la diplomatie moderne de l'Equateur estime que l'Assemblée générale constitue précisément la tribune du haut de laquelle il faut montrer au monde les réalités, et pense que ces problèmes doivent être exposés sans passion, avec clarté et mesure, mais aussi avec réalisme. C'est parce que je crois avoir le même droit que les représentants des autres pays à exposer ici les angoisses, les aspirations et les souffrances du peuple que je viens moi aussi vous conter mes griefs, mais je le ferai sans lamentations inutiles. On a dit qu'on ne demandait pas la justice à genoux. Je ne viens certes pas conter mes griefs dans l'espoir d'obtenir de l'Assemblée une compensation concrète et définitive; je viens informer l'opinion internationale, je viens simplement fournir des renseignements à la conscience publique, je viens accomplir mon devoir élémentaire en tant que membre de cette assemblée.

100. En 1829 était signé un traité^{3/} établissant de façon définitive, nette et catégorique la frontière entre mon pays et son voisin du Sud, le Pérou. Ce traité

solennel, dû à la générosité du maréchal de Ayacucho, donnait au Pérou, pour la première fois, accès à l'Amazonie. Ce traité solennel et parfait venait régler définitivement la vieille question de la frontière entre nos deux pays. Je ne vais pas laisser l'attention des membres de l'Assemblée en exposant toutes les tentatives pour résoudre le problème faites de 1829 à nos jours. Quel problème? Celui qui s'est créé du fait que notre voisin du Sud a traversé le fleuve au mépris du traité et a continué d'avancer dans la région amazonienne de l'Equateur. Tous les efforts, toutes les négociations, visant à donner une solution pacifique à ce problème, né après le Traité de 1829, se sont soldés par des échecs. Or, voici qu'en 1938, dans la belle et moderne ville de Lima, les nations américaines se sont réunies^{4/} pour déclarer:

"Les peuples d'Amérique ont atteint l'unité spirituelle grâce à la similitude de leurs institutions républicaines, à leur zèle inébranlable pour la paix, à leurs profonds sentiments d'humanité et de tolérance ainsi qu'à leur adhésion totale aux principes du droit international de l'égalité dans la souveraineté des Etats."

Elles ont déclaré également:

"Ces peuples réaffirment, comme principe fondamental du droit public de l'Amérique, que ne seront pas considérées comme valides et n'auront pas d'effets juridiques l'occupation ou l'acquisition de territoires, non plus que les modifications ou rectifications de frontières, effectuées par la conquête et l'usage de la force ou qui n'auront pas été obtenues par des moyens pacifiques. L'engagement à ne pas reconnaître les situations créées par les faits mentionnés constitue un devoir auquel il n'est possible de se dérober ni unilatéralement ni collectivement."

101. En 1938, l'Amérique déclare que c'est un devoir de ne pas reconnaître l'expansion territoriale dont les résultats ont été obtenus par la force. Or, à notre surprise, trois ans plus tard, alors que le monde était ébranlé par l'agression de Pearl Harbor, alors que nous nous employions tous à aider le pays frère des Etats-Unis et à défendre la démocratie contre les puissances totalitaires, l'Equateur, ce petit pays pacifique, a été attaqué, occupé, envahi, ses villes ont été détruites et une partie de son territoire a été saccagé. Pourquoi cela? Parce qu'il avait eu le tort d'être pacifique, de croire au droit et d'estimer que les problèmes internationaux, surtout entre nations sœurs, doivent se résoudre par des méthodes pacifiques mais jamais en profitant d'un Pearl Harbor contre l'Amérique, en créant un Pearl Harbor contre le panaméricanisme, comme ce fut le cas lors de l'occupation des territoires appartenant à l'Equateur.

102. Le monde ne connaît pas ces détails et il faut qu'il les connaisse, parce que je ne me livre pas à la calomnie, parce qu'il existe des faits à l'appui de ce que je dis, et parce qu'ici, dans les journaux des Etats-Unis, dans le New York Times, on trouve des articles, que je peux vous montrer, consacrés à l'invasion et à l'occupation péruviennes en 1941.

103. Comme on pouvait s'y attendre — et nous ne nous en cachons pas — les forces péruviennes étant

^{3/} Traité de frontières entre l'Equateur et le Pérou, signé en 1829 à Guayaquil (Equateur).

^{4/} Huitième Conférence internationale des Etats américains, réunie à Lima (Pérou), en décembre 1938.

bien armées, dûment préparées et organisées, nous autres Equatoriens, qui ne songions pas à la guerre, mais à la paix, avons été mis en déroute. Nous n'étions pas en guerre, nous n'avions pas envie de nous battre et, il faut le dire, les soldats péruviens ont occupé plusieurs des provinces de mon pays et ont mis en danger l'existence même de la population en instituant le blocus de tous les ports équatoriens.

104. Ceci se passait en 1941, après toute une série de déclarations proscrivant l'usage de la force et rejetant l'agression avec toutes les conséquences qui en découlent. Dans ces conditions, le territoire équatorien étant occupé, mon pays, qui n'avait ni déclaré ni provoqué la guerre, parce qu'il s'était essentiellement fondé sur les préceptes juridiques qui constituent la base de l'organisation civilisée du monde, mon pays — je le répète — alors que son territoire se trouvait occupé et que ses villes étaient détruites, fut contraint de signer un protocole, le fameux Protocole de paix, d'amitié et de frontières de 1942^{5/}. Ce protocole stipulait sans façon que les forces péruviennes devaient attendre 15 jours après la signature pour quitter le territoire, ce qui démontre et atteste devant l'histoire que l'Equateur n'a pas signé le protocole de son propre consentement, mais a été obligé de le signer le couteau sur la gorge.

105. Nous nous trouvons maintenant devant une situation imposée, comme le protocole, par la force, la coercition et la violence, mon pays se voyant enlever, en vertu de ce protocole, plus de la moitié de son territoire, soit 200.000 kilomètres carrés, ce qui est d'autant plus grave qu'il s'agit du pays qui a découvert l'Amazonie au prix de son sang et de celui de ses colonisateurs et de ses explorateurs. C'est ce pays que l'on a rejeté sur les hauteurs de la Cordillère des Andes sans lui laisser aucun accès à l'Amazonie. C'est pourquoi ce pays vient ici conter son histoire et affirmer que le Protocole de paix, d'amitié et de frontières n'est ni un protocole de paix, ni un protocole d'amitié, ni un protocole de frontières; c'est un protocole d'injustice. Sánchez de Bustamante a dit que seule la justice peut engendrer une paix véritable. Les injustices n'aboutissent jamais qu'à une paix temporaire, à la suspicion et à l'insécurité.

106. Quelle amitié pourrait-il y avoir à présent entre des pays qui normalement devraient s'aider fraternellement, car ils ont beaucoup en commun, et qui devraient s'unir pour favoriser le progrès du continent, lorsque règne une injustice sanglante qui est dirigée non seulement contre l'Equateur, mais contre le panaméricanisme et contre tous les principes qui sont à la base de l'Organisation internationale? Le protocole n'est pas un protocole de frontières, car, lorsqu'il s'est agi de l'appliquer, en dépit des protestations quotidiennes du peuple équatorien, ce protocole s'est révélé inapplicable et, dans plusieurs secteurs assez étendus, il a été impossible de délimiter la frontière.

107. C'est pourquoi l'Equateur élève aujourd'hui une protestation et proclame devant le monde — sans demander la permission à personne, car l'Equateur est un pays libre et indépendant agissant selon ses principes, selon sa conscience et selon les règles du droit interaméricain — qu'il ne peut respecter un protocole sans valeur imposé par la force, par l'occupation,

par la coercition et par la pression. L'Equateur s'entend dire aujourd'hui qu'il viole l'ordre juridique international, car, prétend-on, il porte atteinte au caractère sacré des traités. Ma délégation doit dire à l'Assemblée que ce caractère sacré ne peut être attribué qu'aux traités valides, comme le Traité de 1829, et qu'il ne peut être attribué aux traités conclus sans le consentement du pays intéressé et en violation des principes fondamentaux du droit et de la Charte de l'Organisation des Etats américains.

108. Mon pays ne pouvait pas continuer à garder le silence sur cette question, et il est légitime qu'en prenant la parole et en exposant les problèmes qui retiennent l'attention mondiale, il mentionne expressément ce problème, qui se pose au cœur de l'Amérique. Heureusement pour le panaméricanisme, quatre pays, les Etats-Unis, l'Argentine, le Brésil et le Chili, ont assumé jusqu'à présent les fonctions de garants du fameux protocole de 1942 en qualité de protecteurs de la paix et en vertu du devoir moral qui leur incombe en tant que membres de l'Organisation des Etats américains et en tant que pays fraternels et impartiaux.

109. Je saisis cette occasion pour exprimer publiquement notre reconnaissance et notre gratitude aux pays qui ont ainsi accepté d'assumer la fonction de garants, non pas d'un pays ou d'un texte, mais du maintien de la paix, de la solidarité et de la justice internationales.

110. Nous autres, Equatoriens, sommes convaincus qu'il faut résoudre ces problèmes avant tout dans le cadre régional, mais, comme notre pays est Membre de l'Organisation des Nations Unies également, il est de notre devoir d'exposer la question avec clarté et en toute simplicité.

111. Je n'ai omis aucune donnée historique. Je n'ai pas voulu donner d'autres détails relatifs à la Charte de l'Organisation des Etats américains, ce qui n'aurait fait que fatiguer l'attention de l'Assemblée et aurait été blessant, étant donné l'étendue de vos connaissances.

112. En définitive, les Equatoriens veulent dire au monde: Quoique pacifiques et confiants dans la loi et le droit — auxquels nous conservons toute notre confiance — nous avons été envahis, et notre pays a été occupé et en grande partie détruit. C'est dans ces conditions que nous avons signé un protocole, qualifié de protocole de paix, d'amitié et de frontières, qui n'a pas établi la paix, qui ne pourra pas susciter l'amitié et qui n'a pas permis de fixer les frontières — un protocole qui est au cœur du peuple équatorien une blessure profonde et douloureuse, un protocole qui va à l'encontre du panaméricanisme. C'est l'Amérique entière qui est ici compromise.

113. "Nous allons voir, dira l'Organisation mondiale, ce que le monde panaméricain va faire devant un cas comme celui que vous dénoncez aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies." Ultérieurement, mon pays prendra les mesures juridiques que commanderont les circonstances. Mais, pour le moment, mon pays se borne à proclamer que le protocole est nul en espérant avec confiance que les forces de l'opinion internationale, ainsi que la sensibilité juridique de l'Amérique et du monde, rétabliront la justice en réglant la question de manière équitable et dans la concorde.

114. Les peuples ne meurent pas. On peut violer à maintes reprises les principes de la justice et les

^{5/} Protocole de paix, d'amitié et de frontières entre l'Equateur et le Pérou, signé à Rio de Janeiro (Brésil) en 1942.

dispositions des chartes qui ont été établies, mais les peuples ne meurent pas, surtout ceux qui ont foi en leur destinée.

115. En dépit des injustices dont il a été victime, mon pays ira de l'avant en arborant l'étendard de la justice et en recherchant la conciliation. Il ne recherche ni la haine, ni la vengeance, ni la revanche. Il ne prêche rien d'autre que la conciliation, la justice et l'équité, et personne ne nous imposera silence. Ni le sophisme juridique, ni les menaces que constituent des concentrations de troupes aux frontières de l'Equateur ne nous obligeront à nous taire. Face à la force, comme le proclament les Nations Unies, nous avons le droit et l'équité. Tant qu'existera un drapeau comme celui de l'ONU, les pays auront le droit de parler et ils parleront avec foi, avec virilité et avec conviction. Tant que flottera l'étendard de la justice et de la liberté, les peuples auront le droit de venir exposer leurs angoisses et leurs fardeaux. Telle est la contribution de l'Equateur à la quinzième session de l'Assemblée générale: faire connaître l'existence d'un cas, d'un différend, d'un problème qui touche à l'essence même de la nationalité.

116. Nous voulons résoudre ce problème de telle façon que l'Amazone soit, non plus un motif de discorde, une barrière de haine, mais la voie qui nous permette de transformer la vaste Amazonie et d'unir indissolublement tous les peuples de cette région de l'Amérique.

117. Les problèmes dont est saisie l'Assemblée générale des Nations Unies sont nombreux. Celui que je viens d'exposer n'est pas un problème de plus pour les Nations Unies; c'est un problème de plus pour le monde et pour l'interaméricanisme.

118. Je ne crois pas avoir manqué de loyauté envers l'ONU ni, comme on l'a dit, avoir créé un Pearl Harbor diplomatique en venant troubler cette atmosphère de paix. Seuls les saints peuvent cacher leurs souffrances, taire leurs misères et ignorer les réalités. Comme je suis, non pas un saint, mais un diplomate, j'ai le devoir de parler, je ne dois ni cacher les souffrances, ni taire les injustices. Les injustices doivent être dévoilées lorsqu'on a le droit pour soi.

119. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le représentant du Pérou a exprimé le désir d'exercer son droit de réponse. Je lui donne maintenant la parole.

120. **M. BELAUNDE** (Pérou) [traduit de l'espagnol]: Je regrette que le représentant de l'Equateur ait voulu ajouter une note faussement tragique à cet intéressant exposé des problèmes mondiaux.

121. Le représentant de l'Equateur nous a fait un récit absolument inexact. Il nous a présenté une espèce de roman fantastique dans lequel un pays aussi noble que le Pérou est dépeint comme un agresseur coupable d'avoir violé un traité aux termes duquel une frontière devait être fixée en 1829. C'est presque une exploration archéologique!

122. Je monte à cette tribune avec la confiance que donne la vérité, et la sérénité que donne la justice. Je laisse à d'autres le monopole de la passion et de l'exaltation. Ma patrie a signé en 1942, c'est-à-dire il y a près de 20 ans, un protocole d'amitié, de paix et de frontières avec l'Equateur pour régler une vieille question de frontières fort compliquée, mais qui présentait, pour le Pérou, une très grande réalité: sa souveraineté sur le bassin de l'Amazone et sa possession de cette région, à laquelle le Pérou est

uni depuis la découverte de ce pays, c'est-à-dire depuis l'empire inca. Ce protocole a été signé après que se furent produits des incidents de frontières provoqués par l'Equateur. Ce fait est prouvé, et mon pays fera distribuer à tous les documents pertinents, bien que cela ne soit pas nécessaire puisqu'il y a un traité valide en vigueur entre le Pérou et l'Equateur. Cet incident de frontières s'est produit à la suite de la violation du statu quo existant entre le Pérou et l'Equateur.

123. Le Pérou est un pays pacifique qui n'a attaqué personne, et qui est un défenseur du panaméricanisme par tradition; en 1847, il a convoqué un congrès pour protéger l'Equateur contre une agression éventuelle par une puissance n'appartenant pas au continent américain; en 1853, il a défendu l'Amérique centrale; en 1860, il a défendu la République Dominicaine et protesté contre l'intervention européenne au Mexique. Ce pays, qui, le premier en Amérique, a dénoncé la politique belliqueuse de Cuba, ne pouvait attaquer personne. Ce pays n'a fait que se défendre et ses troupes ont dû naturellement avancer pour repousser l'agression. Il a fallu signer un traité de paix. Bien entendu, le Pérou n'a pas conservé un pouce du territoire sur lequel il avait pénétré. Pourquoi vouloir confondre le territoire des opérations militaires inévitables que le Pérou avait dû entreprendre avec le bassin de l'Amazone qui appartenait au Pérou?

124. Je vais maintenant retracer l'histoire véritable de cette question, et non vous raconter un roman d'aventures. Comme on le sait, Pizarre a eu pour successeur son frère Gonzalo; celui-ci, voulant découvrir l'Eldorado, organisa, de Cuzco, une expédition qui parcourut toutes les régions du Pérou; en arrivant à Quito, il s'aperçut que la voie la meilleure et la plus facile à cette époque était le Napo. C'est un lieutenant de Pizarre, gouverneur du Pérou, qui découvrit l'Amazone. Comment peut-on dire que l'Equateur, qui n'existait pas encore en 1539, a découvert l'Amazone? Il est certaines choses que l'on ne peut affirmer, même à la tribune généreuse de l'ONU.

125. Le vice-roi du Pérou envoya ses gouverneurs, Diego de Vaca, Martín de la Riva Herrera, et organisa les missions. Qu'elles aient été, 60 ans seulement — de 1740 à 1802 — sous l'autorité du vice-roi de Santa Fé, ne privait pas le roi d'Espagne du droit de modifier une démarcation équivoque.

126. Un homme illustre, Francisco Requena, lui dit: "Sire, votre Majesté ne peut gouverner l'Amazone à partir de territoires qui sont tout là-bas dans les Andes! Il vous faut former un gouvernement dans la région même de l'Amazone, où se trouvent des pionniers du vice-roi du Pérou."

127. C'est alors que se constitua le gouvernement de Mayras, étendant sa juridiction sur tout le bassin de l'Amazone; ce gouvernement fut annexé au Pérou en 1802 aux termes d'une ordonnance reconnue par cette figure vénérable à laquelle j'ai eu l'honneur de consacrer une partie de ma vie, Simon Bolívar. Dans une de ses lettres, que je peux fournir et tiens à la disposition de l'Assemblée, Simon Bolívar a dit: "Ce territoire a été annexé au Pérou en vertu de la récente ordonnance de 1802." En 1802, le territoire de Maynas faisait donc partie de la vice-royauté du Pérou.

128. Mais voilà que sonna l'heure de l'indépendance. Qu'arriva-t-il alors? Qui a libéré Maynas? Qui a libéré l'Amazonie? Est-ce que ce furent les citoyens

de Riobamba on ceux de Quito — villes par ailleurs très sympathiques, très agréables et très belles, comme toutes les villes hispano-américaines? Non, Ce fut l'armée argentine-péruvienne, celle-là même qui avait proclamé l'indépendance du Pérou, qui fut mobilisée et qui, dans la capitale de Moyobamba, proclama l'indépendance de Maynas, alors qu'elle parcourait le Haut-Amazone.

129. Lorsque l'évêque Rangel organisa, du Brésil, un mouvement de réaction contre les républicains et les patriotes, une autre armée péruvienne venant de Chachapoyas et placée sous les ordres du commandant Egusquiza assura l'indépendance de Maynas et visita ainsi tous les peuples de l'Amazonie, ainsi que les anciennes populations de Borja et de San Antonio, puis de Nauta et d'Iquitos, pour proclamer solennellement l'indépendance du Pérou.

130. Comment ne pas venir ici, sans arrogance, mais avec la voix mesurée de la vérité, pour demander en vertu de quoi l'on prétend faire croire à l'Assemblée générale des Nations Unies que la région de Maynas a été libérée par la population de Quito ou de Riobamba et n'a pas été libérée à nouveau par l'armée argentine-péruvienne? Peut-on ignorer la déclaration d'indépendance, qui est la manifestation de la libre détermination?

131. Maynas s'est unie au Pérou par libre choix, comme le prouvent des documents irréfutables à l'encontre desquels l'Equateur ne peut avancer aucun fait ni aucun argument.

132. Que s'est-il passé ensuite? En 1822, Maynas conquiert son indépendance. Les armées argentine-péruviennes reçurent de Bolívar un appel à la coopération et, passant par le territoire de l'audience de Quito, livrèrent la bataille de Pichincha, qui libéra la région. Lorsque la région de Pichincha fut libérée, l'indépendance de Maynas fut proclamée, et la déclaration d'indépendance du Pérou fut signée.

133. Mais ce n'est pas tout; et je vais me permettre de poursuivre, car il est nécessaire de rétablir la vérité historique. La vérité a des droits inaliénables et la justice ne peut reposer que sur elle, et non sur la falsification de la vérité. Donc, vint ensuite l'adoption de la Constitution péruvienne de 1823. L'Equateur n'existait pas encore; il y avait à l'époque la Grande Colombie, et la Constitution de 1823 fut ratifiée par la population de Maynas, après la ratification des "principes" de 1822. De plus, les représentants de Maynas ont toujours participé aux congrès péruviens; ils prirent part aux congrès de 1827, 1828 et 1832; ils prêtèrent serment à la Constitution permanente et Bolívar, qui gouvernait alors le Pérou, exerçait aussi, en tant que Péruvien, son autorité sur Maynas, de même que sur Jaén; en effet, Jaén, qui dépendait toujours de la vice-royauté de la Nouvelle-Grenade, avait déclaré librement vouloir rester péruvien, et Bolívar avait dit: "Je respecte la décision de Jaén."

134. En 1832, la province de Quito se sépara de la Grande Colombie. Et je pose la question: Maynas fut-elle alors appelée à participer à la convention de Riobamba, qui créa l'Equateur? Il ne serait venu à l'idée de personne à l'époque que Maynas pût être convoquée à cette convention. Maynas était représentée aux assemblées péruviennes.

135. On a parlé ici du Traité de frontières de 1829. J'ai beaucoup étudié la question. La guerre de 1829

entre la Colombie et le Pérou dut une guerre civile, une guerre entre amis et ennemis de Bolívar. Il n'y eut pas de trace de frontière; il ne fut aucunement question de frontière. On a présenté un document: le protocole de Pedemonte et Mosquera. Mais il a été prouvé que ce document était un faux: aucune frontière de ce genre ne fut tracée en 1832. Mais naturellement, depuis lors, l'Equateur maintient ses prétentions sur l'Amazone.

136. Le Pérou conclut avec l'Equateur une convention d'arbitrage. L'arbitre fut le roi d'Espagne. Que déclara le roi d'Espagne? Que les provinces de Jaén, de Tumbes et de Maynas appartenaient au Pérou, en vertu du droit de libre détermination.

137. Que disent les grands spécialistes européens des questions internationales: Renault, Lapradelle et Politis? Ils disent que la souveraineté constituée est intangible. Non seulement la région du Pérou qu'arrose l'Amazone a été découverte par un lieutenant de Pizarre, lors d'une expédition organisée et financée par le Pérou, mais elle a été explorée par le Pérou. C'est là que les Salinas, les Vaca, les Martín de la Rosa, Herrera et Francisco Requena accomplirent leur mission. Et plus tard, lorsqu'un traité de libre navigation fut signé avec le Brésil, il s'y installa une population qui s'élève sans doute aujourd'hui à quelque 500.000 habitants. La capitale, Iquitos, compte 140.000 habitants. Je voudrais savoir ceci: quelles sont les populations équatoriennes qui ont vécu dans la région de l'Amazone? Le Protocole de paix, d'amitié et de frontières signé à Rio de Janeiro n'a enlevé aucune population à l'Equateur. Le protocole de Rio de Janeiro n'a enlevé sa nationalité à aucun citoyen équatorien. Ce qui existe à la frontière, ce qui existe dans la région de l'Amazone est l'œuvre du Pérou et le protocole de Rio de Janeiro n'a fait que consacrer la souveraineté et la possession séculaire du Pérou. Qu'à l'encontre de cette possession il y ait un rêve, une aspiration, un vœu, je le comprends fort bien. Mais une aspiration ou un vœu ne constitue pas un droit.

138. Ce serait faire offense aux grandes nations comme les Etats-Unis d'Amérique, l'Argentine, les Etats-Unis du Brésil et le Chili que de penser qu'elles se sont portées garantes d'un protocole qui consacrait une spoliation. Elle se sont portées garantes d'un protocole qui consacrait la réalité dans la région de l'Amazone, qui consacrait une position séculaire. Le Pérou avait délimité ses frontières avec le Brésil, avait conclu avec diverses nations des accords de commerce qui avaient des répercussions sur la région de l'Amazone. Tous les pays, y compris l'Equateur, avaient une représentation consulaire à Iquitos.

139. Ainsi donc, les affirmations qui ont été faites ici sont tout à fait arbitraires.

140. M. Velasco Ibarra, président de la République de l'Equateur, a déclaré, dans des documents dont le Pérou a fait état, qu'il reconnaissait le protocole de Rio de Janeiro, qu'il n'en demandait pas la révision. Au dernier moment, en raison, certainement, de difficultés électorales, cette explosion s'est produite, près de 20 ans plus tard, contre un traité conclu avec le concours des Etats-Unis de l'Argentine, du Brésil et du Chili. On a posé toutes les bornes sur un parcours de 1.600 kilomètres. Il ne reste plus à délimiter la frontière que sur une petite distance de 78 kilomètres. Il s'agit donc d'un traité reconnu et respecté; d'un

traité qui représente une réalité historique, juridique et politique.

141. On a fait allusion à une déclaration de la huitième Conférence internationale des Etats américains, à Lima. Voilà ce qu'a dit ce congrès: l'ordre international est fondé sur le respect de la personnalité des Etats et de leur inviolabilité, et sur l'exécution fidèle des obligations internationales. La personnalité du Pérou est celle qu'il avait en 1821 et 1822, au moment de l'indépendance et, à cette époque, Jaén et Maynas en faisaient partie. Maynas est le sang du sang et la chair de la chair du Pérou. Elle est l'objet des rêves et des convoitises de l'Equateur, mais le rêve est une chose et la réalité en est une autre.

142. La chose est grave, car c'est un traité reconnu et appliqué qui est en jeu et un traité qui, je l'ai dit, correspond à une réalité historique et juridique. Rien n'a été enlevé à l'Equateur, qui a vécu 120 ans sans ces territoires. En outre, le protocole de Rio de Janeiro lui a concédé d'autres territoires, ce qu'il a oublié de mentionner. Les territoires du cours supérieur des fleuves, sur lesquels le Pérou avait des droits, en vertu de l'ordonnance de 1802, ont été reconnus appartenir à l'Equateur par le protocole de Rio de Janeiro. Et le protocole ne prive pas l'Equateur du trafic sur l'Amazone; il le lui octroie de la façon la plus large connue en droit international.

143. Il serait extrêmement grave que sous prétexte qu'un traité est contraire à une propagande électorale ou à des intérêts de dernière heure, on puisse le déclarer nul. Les traités ne peuvent être abrogés unilatéralement; ils doivent être observés. La règle pacta sunt servanda constitue l'un des principes fondamentaux du droit. Tout ce que demande le Pérou, c'est que le traité soit observé, que la démarcation soit achevée, que la personnalité internationale du Pérou à l'heure de son indépendance soit reconnue et que l'œuvre de ses libérateurs, l'œuvre de l'armée qui a libéré Maynas, l'œuvre de liberté qu'a respectée Bolívar, ne soit pas compromise.

144. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de l'Equateur a demandé à prendre la parole pour répondre au représentant du Pérou. Je tiens à être parfaitement équitable à l'égard du représentant de l'Equateur, mais je tiens également à être équitable envers les trois orateurs qui se sont fait inscrire pour cet après-midi et qui attendent de monter à la tribune; il me faut également tenir compte des désirs de l'Assemblée qui, à mon sens, n'entend pas s'écarter de la discussion générale pour s'occuper d'une question qui n'est même pas inscrite à son ordre du jour. C'est pourquoi je voudrais demander au représentant de l'Equateur de ne pas maintenir sa demande. Si toutefois il estime devoir le faire, je suis disposé à lui donner la parole à la fin de la séance d'aujourd'hui. Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

145. M. FEKINI (Libye): Permettez-moi de vous présenter encore une fois, Monsieur le Président, en mon nom personnel et au nom de la délégation du Royaume-Uni de Libye, les félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, au cours de sa présente session. L'insigne honneur que vous a fait l'Assemblée générale et la haute confiance qu'elle a placée en vous, en vous choisissant pour présider à la direction de ses travaux, montrent à quel niveau élevé et à quelle haute

estime sont tenues l'autorité de votre expérience, l'étendue de votre savoir ainsi que vos qualités personnelles, votre correction et votre aimable courtoisie.

146. J'aimerais aussi saisir une occasion aussi opportune pour exprimer à votre grand pays, l'Irlande, au nom de la Libye, les assurances de notre profond respect et lui rendre un hommage sincère et chaleureux pour sa saine politique à travers le monde et pour le rôle efficace et constructif que joue sa brillante délégation au sein des Nations Unies. Aussi la délégation libyenne forme-t-elle les espoirs les plus sincères, Monsieur le Président, de vous voir vous acquitter de cette importante fonction internationale avec l'autorité, la dignité et la sagesse qui vous sont coutumières, en vue de la bonne marche des travaux de cette session à laquelle vous avez très éloquemment bien voulu souhaiter d'être une session de l'humanité.

147. Je voudrais aussi réitérer l'appréciation la plus sincère de la délégation libyenne à notre respecté Président de la dernière session pour la manière si distinguée dont il s'est acquitté des charges de la présidence.

148. La délégation du Royaume-Uni de Libye à la quinzième session de l'Assemblée générale est très honorée et très heureuse de pouvoir saluer, du haut de cette tribune universelle, les honorables délégations des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il lui est particulièrement agréable de les assurer de sa coopération la plus loyale et la plus sincère, et elle souhaite de tout cœur à l'Assemblée générale, au cours de la présente session, l'harmonie la plus complète dans le déroulement de ses débats et le plus éclatant succès dans la conclusion de ses travaux. La délégation libyenne se fait un devoir, fort plaisant, de souhaiter la bienvenue aux éminents chefs d'Etat et aux personnalités marquantes qui ont bien voulu prendre la peine de témoigner, par leur présence en cette enceinte, de l'importance qu'ils attachent à cette session de l'Assemblée générale qui se situe, en effet, à un tournant décisif de l'histoire.

149. La délégation libyenne a, d'autre part, le grand privilège de pouvoir saisir une occasion aussi opportune pour exprimer, au nom du roi de Libye, de son peuple et de son gouvernement, les plus sincères vœux de progrès, de prospérité et de paix à toutes les nations unies et éprises de liberté, de justice et des nobles principes de la Charte des Nations Unies, pour la réalisation desquels travaillent les hommes et les nations qui se sont voués à la consolidation de la paix dans le monde et au renforcement de la concorde et de la coopération parmi les membres, de plus en plus nombreux, de la famille des nations.

150. C'est avec la plus grande joie que la Libye a accueilli l'admission de 16 nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies. Cet événement de bon augure marque une étape importante dans la lutte de libération de l'Afrique et consacre, d'autre part, le règlement définitif de la question de Chypre, qui a constitué l'un des facteurs de l'instabilité et de l'insécurité dans le bassin oriental de la Méditerranée. La famille des Etats indépendants d'Afrique, en voyant s'accroître le nombre de ses membres, a maintenant le moyen d'apporter une contribution constructive à l'œuvre des Nations Unies et de permettre à l'équilibre mondial d'être assis sur des bases plus harmonieuses et plus solides. La famille des Etats africains indépendants

est appelée, d'autre part, à assumer ses responsabilités en vue d'assurer l'application, en Afrique et partout ailleurs dans le monde, des principes de libre détermination de tous les peuples encore dépendants et souvent opprimés, d'accélérer ainsi leur libération définitive et de réaliser leurs aspirations légitimes à vivre dans la dignité humaine, l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale.

151. La délégation libyenne voudrait, encore une fois, rendre, au nom du Roi de la Libye, de son peuple et de son gouvernement, le plus vibrant hommage aux peuples et aux dirigeants des Etats nouvellement admis pour les efforts qu'ils ont déployés et les sacrifices qu'ils ont consentis en vue d'atteindre leurs objectifs nationaux; leur souhaiter, à l'occasion de leur admission à l'ONU, le plus grand succès dans la voie de la coopération internationale, et leur exprimer les meilleurs vœux de paix, de prospérité et de progrès.

152. Le Royaume-Uni de Libye, dans son ardent désir de voir s'établir et se consolider dans le monde les conditions propices à une paix durable, a suivi avec une profonde inquiétude l'aggravation de la situation internationale au cours des mois qui viennent de s'écouler. L'échec de la Conférence "au sommet", à Paris, avant qu'elle ne commençât, a porté un coup rude aux espoirs de l'humanité tout entière de voir se présenter une occasion qui eût permis aux deux blocs antagonistes, qui se partagent actuellement deux parties importantes du monde, d'essayer de normaliser leurs rapports, de trouver les solutions souhaitables à leurs différends et de rendre ainsi possible l'ouverture d'une ère d'harmonie et d'entente nécessaire à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Tout en regrettant profondément la rupture brutale du dialogue entre l'Est et l'Ouest, la Libye joint ses souhaits les plus ardents à ceux de tous les peuples épris de paix dans le monde qui désirent voir la sagesse, le bon sens et la bonne volonté l'emporter sur les forces de la dissension, de la discorde et de la tension. Dans un monde menacé par l'angoissante perfection des instruments de la destruction totale, il est plus impérieux que jamais que tous les efforts humainement possibles soient déployés au sein des Nations Unies pour que le dialogue rompu soit repris afin d'essayer de régler, par la discussion et les moyens pacifiques, les différends qui opposent les deux parties que l'histoire a rendues responsables du sort de la paix dans le monde.

153. La Libye croit que les petites puissances, de plus en plus nombreuses à l'ONU, ne doivent ménager aucun effort en vue d'affirmer leur volonté de paix, œuvrer de toutes leurs forces et user de leur autorité morale de plus en plus grande en vue d'aider les deux puissances géantes du monde actuel à surmonter leurs difficultés présentes et à sacrifier, pour la sauvegarde de l'humanité, les vaines considérations de leur prestige.

154. Le Royaume-Uni de Libye saisit toutes les occasions pour affirmer son attachement indéfectible à l'Organisation des Nations Unies. La Libye, née comme Etat indépendant et souverain sous l'égide de l'ONU, est guidée, depuis la proclamation de son indépendance, par la volonté inébranlable de se conformer fidèlement aux idéaux et aux principes de l'Organisation internationale sous les auspices de laquelle elle a pu réaliser les aspirations de sa longue lutte pour sa dignité, sa liberté et son indépendance.

155. En ces moments difficiles que traverse l'Organisation, moments que d'aucuns sont allés jusqu'à appeler une "crise" des Nations Unies, la Libye considère qu'il est plus que jamais de son devoir de proclamer sa foi indélébile en l'ONU. L'attachement du peuple libyen à l'Organisation internationale, qui a été à même de trouver une juste et équitable solution à sa propre cause, est désormais renforcé par sa ferme conviction que cette organisation est un instrument essentiel et nécessaire pour le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que pour l'établissement de l'entente, de l'harmonie et de la coopération dans le monde.

156. Les développements inquiétants et dangereux de la situation internationale, au cours des derniers mois, ont apporté la preuve irréfutable de la nécessité de l'existence de l'Organisation des Nations Unies et des impératifs de son maintien dans le monde tourmenté d'aujourd'hui. On s'imagine aisément ce qu'il serait advenu, après la rupture entre les deux blocs antagonistes, s'il n'y avait pas eu le recours suprême à la conscience universelle en cette enceinte.

157. De plus, et par-dessus le duel qui oppose les deux puissances géantes du monde actuel, l'Organisation des Nations Unies demeure le dernier recours des peuples opprimés dont elle entretient et fortifie l'espoir de jouir un jour de leurs libertés fondamentales, de réaliser leurs aspirations naturelles à la libre détermination, et d'exercer leurs droits à la liberté et à la dignité humaine. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exprimer au Secrétaire général et à ses assistants l'appréciation du Gouvernement libyen, ses encouragements et ses meilleurs vœux pour la plus grande réussite de leurs efforts au service des Nations Unies.

158. Dans le cadre du souci majeur de son intégrité territoriale, de son indépendance et de sa souveraineté nationale, et de la volonté tenace de préserver ses idéaux, ses traditions et ses valeurs spirituelles et nationales, le Royaume-Uni de Libye met tout en œuvre pour entretenir les relations les plus amicales avec les puissances de l'Ouest, et les relations les plus normales et les plus correctes avec les puissances de l'Est. Ces relations sont fondées sur la compréhension et le respect mutuels, en vue d'assurer la sauvegarde des intérêts réciproques et de favoriser la coopération internationale. La Libye illustre ainsi son désir sincère de suivre sans passion et sans préjugés la voie de l'entente et de l'harmonie que préconise et encourage une acception saine des buts et des principes des Nations Unies, afin d'améliorer les relations internationales. J'ajouterai que ces relations sont, par-dessus tout, dominées, en ce qui concerne la Libye, par son attachement primordial d'œuvrer infatigablement en vue de faire triompher les principes d'autodétermination, de dignité et de liberté pour le plus grand profit de la paix et de la tranquillité dans le monde.

159. Dans l'harmonie totale et la solidarité la plus complète, la Libye continue d'œuvrer pour donner à sa coopération avec les Etats indépendants d'Asie et d'Afrique la portée la plus large, en vue d'apporter la contribution la plus substantielle à la mise en vigueur des principes qui forment la base de la communauté africano-asiatique. Les principes et les résolutions de Bandung, d'Accra, de Monrovia, d'Addis-Abéba et, plus récemment, de Léopoldville traduisent éloquemment la solidarité des pays indépendants

d'Asie et d'Afrique et leur désir commun de joindre leurs efforts pour donner un plus grand bien-être moral et matériel à leurs peuples respectifs. Cette solidarité africano-asiatique s'accroît et se développe par l'action commune en vue de réaliser les buts et les principes des Nations Unies et d'assurer une large coopération internationale au service de la paix et de la sécurité.

160. Dans les temps tourmentés que nous vivons et les crises graves que traverse le monde, les pays indépendants de l'ensemble africano-asiatique mettent en commun toutes leurs possibilités afin d'instaurer un équilibre propice à la paix et à une plus saine coopération internationale. Les valeurs morales et spirituelles de l'Asie et de l'Afrique, et le riche héritage de la sagesse de leurs nations, qui éclairent la voie à leurs Etats indépendants, constituent un précieux guide vers un sort meilleur. J'aimerais souligner, dans cet ordre d'idées, que les principes de la liberté et de la dignité, ainsi que les nobles valeurs humaines qui ont résonné avec éclat dans le passé et résonnent encore dans le présent des nations valeureuses de l'Amérique latine, trouvent un écho fidèle chez les peuples renaissants de l'Afrique et de l'Asie, constituant ainsi entre les deux communautés africano-asiatique et latino-américaine des liens profonds qui devraient être davantage développés et renforcés au service de la paix et en faveur des principes et des actions des Nations Unies.

161. La Libye a consacré ses efforts les plus diligents en vue d'établir avec les Etats arabes frères les relations les plus cordiales et les plus étroites; elles sont fondées sur des convictions communes de fraternité, d'amitié, de respect mutuel et la réalisation d'un destin commun. La Libye est ainsi convaincue de travailler conjointement avec les autres Etats arabes en vue de consolider une coopération profitable pour tous et d'œuvrer à maintenir la paix et la tranquillité dans la région tout entière, ainsi qu'à mettre en vigueur une saine compréhension des obligations de bon voisinage. Compte tenu de sa position géographique, la Libye suit sa vocation naturelle de trait d'union entre les parties orientale et occidentale du monde arabe. Comprenant pleinement l'importance d'un tel rôle, la Libye s'est attachée à entretenir avec tous les pays arabes les meilleures relations et les liens les plus fraternels.

162. C'est en vue d'atteindre plus systématiquement et plus efficacement ces objectifs que la Libye a adhéré, aussitôt son indépendance acquise, à la Ligue des Etats arabes. Au sein de cette organisation régionale, la Libye s'emploie, avec foi et ténacité, à assumer ses responsabilités et à s'acquitter de ses obligations, fermement convaincue d'œuvrer ainsi à la réalisation d'une unité plus grande entre les peuples arabes à l'avenir et de contribuer à assurer une coopération de plus en plus fructueuse entre les Etats membres dans tous les domaines, afin d'atteindre une plus grande prospérité dans la région et d'élever le niveau de vie de ses habitants. D'autre part, la Ligue des Etats arabes est une organisation régionale consacrée au maintien de la paix et de la sécurité. A ce titre, compte tenu de ses efforts en vue de réaliser les conditions propices au développement de la région dans tous les domaines, et de ses accomplissements au service de la propagation des principes des Nations Unies, la Ligue des Etats arabes mérite que lui soit pleinement reconnu le caractère d'un organisme ré-

gional, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte, relatif aux accords régionaux.

163. Ce qui constitue l'une des raisons essentielles de l'instabilité et de la tension dans la partie orientale du monde arabe, au Proche-Orient, c'est le fait que les principes des Nations Unies et les résolutions successives de l'Assemblée générale ont été foulés aux pieds et que le défi le plus arrogant continue d'être jeté à la face de l'Organisation internationale par les auteurs de l'agression contre la patrie arabe en Palestine. Le tragique résultat a été que plus de 1 million de réfugiés palestiniens arabes, chrétiens et musulmans vivent, depuis le coup de main qui a été perpétré contre leur patrie, dans les conditions les plus atroces de l'exil, au milieu de la misère et des privations. La terre de leurs ancêtres, leurs foyers et leurs champs ont été spoliés par les envahisseurs étrangers.

164. C'est là une situation qui constitue dans l'histoire de l'humanité l'épisode le plus douloureux, où les crimes les plus impardonnables ont été commis contre le droit fondamental des groupes humains à la protection contre l'expulsion massive par les moyens du banditisme et de la terreur, et où les droits sacrés à la propriété privée et à la pérennité de la patrie ont été scandaleusement violés. En attendant de trouver une solution juste et équitable susceptible de réparer les torts indescriptibles faits aux réfugiés palestiniens et à leur pays et de leur permettre de retourner à leurs foyers, à leurs champs et à leur patrie, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, il est de la plus haute importance que l'Organisation des Nations Unies continue d'assumer ses responsabilités à l'égard des réfugiés palestiniens en leur prodiguant le secours matériel et moral nécessaire.

165. Les Arabes, en Palestine occupée, subissent les exactions et les lois d'exception les plus excessives. Dans le Néguev, ils sont les victimes de mesures injustes qui menacent leur existence. Les Nations Unies se doivent d'agir pour faire cesser cette grave situation, contraire aux droits de l'homme.

166. L'on s'accorde volontiers à proclamer de cette tribune que l'année 1960 est l'année de l'Afrique. C'est vrai dans la mesure où l'on veut bien admettre que l'année 1960 peut et doit être l'année où l'ONU, convaincue de la justice et de la légitimité des aspirations de l'Afrique à la dignité et à la liberté, décidera de prendre une fois pour toutes parti pour l'Afrique et d'intervenir pour faire définitivement disparaître les causes des maux qui la secouent et l'agitent. L'Afrique de 1960, c'est l'Algérie martyrisée et bafouée qui fait de lourds sacrifices pour recouvrer sa dignité et le libre choix de ses destinées, et qui fait héroïquement face à l'injustice, à la terreur et à la répression inhumaine de l'agression colonialiste. L'Afrique de 1960, c'est le peuple africain de l'Afrique du Sud, révolté contre la ségrégation et la discrimination raciale, et qui subit la répression barbare pour la simple raison qu'il réclame son droit naturel de vivre sur sa terre africaine dans la dignité et dans l'égalité. L'Afrique de 1960, c'est le Congo déchiré, mutilé et jeté dans le chaos et qui souffre dans sa chair pour protéger son indépendance nationale récemment acquise, son unité et son intégrité territoriale menacées par les manœuvres et les intrigues. L'Afrique de 1960, ce sont les populations africaines nombreuses, encore dépendantes et souvent opprimées,

qui réclament la jouissance de leurs droits naturels à la libre détermination et à la libération du joug de l'occupation et de la domination étrangères.

167. J'aimerais à présent exprimer brièvement le point de vue du Gouvernement libyen sur ces questions qui, à notre sens, situent cette année de l'Afrique dans son contexte réel mais malheureusement tragique. Au voisinage même de nos frontières occidentales, la guerre fait toujours rage en Algérie, plus meurtrière que jamais. Au lourd et macabre bilan des victimes des opérations militaires des deux côtés s'ajoutent les souffrances et les malheurs indicibles des populations civiles soumises aux exactions, à l'arbitraire, à la répression et à la vengeance. Plus de 2 millions d'Algériens déracinés et déplacés vivent massés dans les camps de regroupement, dans les conditions les plus pénibles. Des centaines de milliers de réfugiés ont été obligés de chercher asile dans les pays voisins, en Tunisie, en Libye et au Maroc, laissant derrière eux leurs villages détruits et leurs champs dévastés. Mais le peuple algérien est résolu, devant les injustices et les privations, à jouer le tout pour le tout et a décidé irrévocablement d'affronter courageusement tous les obstacles pour faire prévaloir son droit naturel et légitime de vivre chez lui dans la dignité, la liberté et l'indépendance. Rien ne l'arrêtera dans sa marche sur le chemin de la libération. En plus, la guerre atroce que mène la France en Algérie menace gravement la paix en Afrique et entrave sérieusement le développement des jeunes pays avoisinants dont elle trouble la sécurité et la tranquillité.

168. La présente session de l'Assemblée générale est la sixième des sessions successives au cours desquelles la question algérienne a fait l'objet d'un grand débat au sein de l'ONU. Chaque fois, les partisans d'une certaine doctrine avancent leur prudent conseil qu'il faut absolument laisser aux deux parties en cause l'occasion de régler leur différend et que l'intervention des Nations Unies est de nature à créer des obstacles sur la voie d'une solution généreuse de ce problème par la France. En vérité, cette façon de penser n'est que le reflet, involontaire ou sciemment arrêté, de la tactique française qui chaque fois n'a cherché qu'à gagner du temps dans l'espoir d'étouffer par les armes la révolte nationaliste algérienne et porter un coup décisif, afin de briser l'élan libérateur qui soulève l'Algérie tout entière.

169. Nous avons, pour notre part, constamment préconisé, en expliquant à satiété que la révolte algérienne était la décision sans retour du peuple algérien, qu'il était du devoir de l'Organisation d'intervenir sérieusement et positivement en vue de permettre à la France et à l'Algérie combattante d'aboutir, sous l'égide des Nations Unies, à une solution pacifique et négociée du conflit algérien, dans l'intérêt majeur de la paix et dans l'intérêt bien compris de la France elle-même. Nous avons soutenu cette thèse avec plus de vigueur encore au cours de la session précédente, car nous croyions qu'un point de départ encourageant était désormais acquis: l'accord des deux parties sur le droit à l'autodétermination comme base d'un règlement négocié en vue d'un retour à la paix en Algérie. Ce point de départ, pensions-nous, donnait à l'ONU l'occasion souhaitée pour jeter dans la balance le poids de son autorité en vue de fournir les moyens nécessaires au déroulement de la consultation des Algériens sur leur destin définitif dans des conditions de liberté et avec toutes les garanties requises.

170. La diligence, sinon les manœuvres, de ceux qui soutenaient à cor et à cri qu'une intervention des Nations Unies, sous quelque forme que ce fût, était aussi inopportune que dangereuse et qu'il fallait donner, cette fois, à la France l'occasion d'apporter elle-même une solution au conflit algérien, a convaincu certaines délégations, assurément bien intentionnées mais malheureusement mal informées de nos tragiques et amères réalités africaines. Aussi n'a-t-il pas été possible d'adopter une résolution qui, tout simplement, exprimait des données universellement admises, à savoir la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'autodétermination et l'appel aux pourparlers en vue d'arriver à une solution pacifique sur la base du droit à l'autodétermination, conformément aux principes des Nations Unies. On se souvient des circonstances étonnantes dans lesquelles eut lieu le vote sur un projet de résolution qui, après avoir recueilli la majorité requise des deux tiers lors du vote séparé, ne réussit pas à rallier la même majorité lors du vote sur l'ensemble du projet.

171. Mais le déroulement des événements relatifs à la question algérienne au cours de cette année 1960, l'année de l'Afrique, a clairement démontré l'inanité et les dangers des sages et prudents conseils de non-intervention de l'ONU et d'offre de "sa chance" à la France pour apporter au conflit la solution escomptée.

172. Il n'est cependant pas inutile de passer rapidement en revue l'évolution de ces événements. En acceptant le principe de l'autodétermination comme base d'une solution pacifique du problème algérien, le Gouvernement provisoire de la République algérienne a insisté sur la nécessité d'assurer son application loyale et sincère. A cet effet, il a offert d'entrer en pourparlers avec le Gouvernement français en vue de déterminer les conditions d'un cessez-le-feu ainsi que les garanties nécessaires au déroulement honnête et authentique d'une consultation libre. En même temps, il a désigné une délégation pour entamer ces pourparlers.

173. Le Gouvernement provisoire de la République algérienne a clairement expliqué qu'il n'entendait nullement négocier le sort politique de l'Algérie, laissant la décision à ce sujet au vote du peuple algérien.

174. La France a non seulement refusé catégoriquement de discuter avec les représentants désignés du Gouvernement provisoire de la République algérienne, mais les responsables français, parmi lesquels le général de Gaulle lui-même, au cours de sa fameuse "tournée des popotes" après les bruyantes émeutes d'Alger en janvier 1960, ont clairement expliqué que c'était la France seule qui déterminerait les conditions du référendum, ajoutant même que l'armée française contrôlerait les élections futures!

175. Sans se décourager, et malgré l'impasse créée par l'attitude du Gouvernement français, le Gouvernement provisoire de la République algérienne n'a cessé d'affirmer sa volonté et son désir d'entrer à tout moment en pourparlers avec la France en vue de mettre au point les conditions d'un cessez-le-feu et d'arriver à une solution pacifique et négociée du conflit algérien.

176. Ne voulant laisser passer aucune occasion de mettre fin au conflit et de trouver une solution définitive, le Gouvernement provisoire de la République algérienne a répondu positivement à l'invitation que le

général de Gaulle se décidait enfin à lui adresser, le 14 juin 1960 — à quelques mois seulement de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale.

177. Le 20 juin, le Gouvernement provisoire de la République algérienne annonçait sa décision d'envoyer une délégation présidée par M. Ferhat Abbas pour rencontrer le général de Gaulle et confiait à deux émissaires, MM. Boumendjel et Ben Yahia, le soin, d'aller à Paris pour préparer le voyage de la délégation algérienne. Ainsi se tenait, du 25 au 29 juin 1960, à Melun, la première rencontre officielle entre les représentants accrédités des deux parties au conflit algérien. Une lueur d'espoir naissait ainsi, qui permit à une large partie de l'opinion française éprise de paix, aux nationalistes algériens et aux peuples du monde entier d'oser espérer voir s'amorcer le processus du retour de la paix en Algérie. Une brutale déception n'a malheureusement pas tardé à s'abattre sur le monde qui attendait impatiemment la fin de ces discussions préliminaires. Le 29 juin, le Gouvernement français publiait un communiqué dans lequel il annonçait péremptoirement que ses représentants avaient fait connaître les conditions dans lesquelles les pourparlers pourraient être organisés. En fait, cette attitude intransigeante et hautaine prise par le Gouvernement français équivalait, dans les circonstances où se trouvait la partie algérienne, à un refus de négocier. Toutes les propositions et suggestions avancées par les émissaires algériens étaient catégoriquement rejetées. Selon les conditions françaises, la délégation algérienne se serait trouvée dans une situation totalement incompatible avec l'honneur, la liberté, la dignité, en bref avec le statut de négociateur.

178. Le 4 juillet 1960, le Gouvernement provisoire de la République algérienne a publié un communiqué dans lequel il expliquait les raisons de l'échec des conversations préliminaires de Melun et démontrait clairement la responsabilité du Gouvernement français à cet égard. Cependant, il laissait la porte ouverte à l'avenir et demandait seulement que les conditions soient compatibles avec le principe de la négociation.

179. Le monde entier s'attendait alors à voir le général de Gaulle, par une intervention généreuse, sauver la situation, en conformité avec le réalisme et le bon sens. Malheureusement, dans ses déclarations, au cours de ses tournées dans les provinces françaises, le général de Gaulle a confirmé la position de la France telle qu'elle avait été notifiée à Melun. Ses déclarations ultérieures sur la question algérienne n'ont pas mieux facilité la voie au processus qui semblait pouvoir s'amorcer pour le règlement négocié du conflit. Chose plus grave encore, le Gouvernement français a mis en branle un processus de prétendue évolution de l'Algérie par les "commissions d'élus" dans un contexte administratif français, bien éloigné de la volonté réelle du peuple algérien. Une telle orientation ne peut d'ailleurs aboutir qu'à une complication plus sérieuse encore de la situation en Algérie.

180. C'est cette évolution décourageante de la situation qui a amené le Gouvernement provisoire de la République algérienne à tirer les conclusions qui s'imposaient. En effet, le 22 août 1960, il a déclaré:

"Le Gouvernement provisoire de la République algérienne a enregistré le refus du général de Gaulle de négocier sur les conditions et les garanties d'une libre consultation du peuple algérien. La politique

française vide l'autodétermination de tout contenu démocratique et veut imposer, par la force, un statut tendant à la balkanisation de l'Algérie. Dans ces conditions, le Gouvernement provisoire de la République algérienne estime que la consultation du peuple algérien doit se faire au moyen d'un référendum organisé et contrôlé par les Nations Unies."

181. La guerre d'Algérie a coûté trop de sacrifices et trop de malheurs. Les fils d'Algérie et de France tombent par milliers dans la guerre stupide et aveugle que mène la France contre le peuple algérien. Cette guerre ne cesse d'aggraver les menaces contre la paix en Afrique en particulier, et dans le monde en général. Dans le continent africain en éveil, elle risque de s'étendre, avec des conséquences incalculables pour l'avenir des relations de l'Afrique avec le monde occidental. Il est temps, par conséquent, que l'Organisation des Nations Unies assume pleinement ses responsabilités pour trancher une fois pour toutes les difficultés qui s'opposent à l'application saine du principe de l'autodétermination du peuple algérien par le moyen d'un référendum organisé et contrôlé par l'Organisation internationale. Il est également temps que les alliés et les amis de la France, si l'appellation d'"année de l'Afrique" peut avoir un sens, apportent leur autorité et leurs moyens de persuasion en vue de trancher la question algérienne par l'arbitrage des Nations Unies. Sinon, il sera trop tard pour gagner l'amitié des peuples africains qui ne sauront manquer de tirer les leçons de ce qui risque d'être considéré comme la preuve de la complicité et de la connivence des leaders de l'Occident et des enseignes de ce qu'on appelle le monde libre.

182. Il y a quelques jours seulement, le président Eisenhower, dans un remarquable discours consacré en grande partie à l'Afrique, a dit:

"Dans les régions en voie de développement, nous devons nous efforcer d'encourager une évolution pacifique et de favoriser le progrès économique et social. A cette fin — c'est-à-dire pour encourager une évolution pacifique — la communauté internationale doit être en mesure de manifester sa présence dans les cas d'urgence par l'envoi d'observateurs ou de forces des Nations Unies." [868ème séance, par. 50.]

183. S'il y a une région en Afrique où les changements pacifiques doivent être favorisés et où il y a un cas typique d'urgence, c'est précisément l'Algérie. C'est une raison de plus, pour l'Organisation, de prendre au sérieux ses responsabilités dans la crise algérienne.

184. Depuis la reconnaissance par la France du droit du peuple algérien à l'autodétermination, la compétence de l'ONU en la matière et le devoir qui lui incombe d'apporter son assistance en vue de parvenir à une solution pacifique du conflit ne souffrent plus le moindre doute, aussi bien dans le domaine du droit que dans celui de l'opportunité politique.

185. M. Gabriel Marcel, illustre membre de l'Institut de France, a fait remarquer à ce sujet, dans un article intitulé "Splendide isolement", publié par le journal le Monde du 27 septembre 1960:

"Une remarque s'impose d'ailleurs: nos adversaires et même nos amis ne sont-ils pas fondés à dire qu'il y a contradiction à affirmer d'une part le

droit des Algériens à l'autodétermination et à déclarer d'autre part que la question algérienne est une question intérieure? On voit à vrai dire fort mal comment il est possible d'accorder ces deux propositions. Parler de question purement intérieure, c'est dire que l'Algérie est une province française et, dans ce cas, il ne faut pas plus lui reconnaître le droit à l'autodétermination qu'à la Bretagne ou à la Provence.

"Poser ce droit, c'est au contraire reconnaître que l'Algérie ne peut être assimilée à une province française et, dans ces conditions, les prétentions de l'ONU cessent d'apparaître comme inadmissibles. Les arguties par lesquelles on peut espérer sortir de ce dilemme ne convaincront personne."

186. Tout en exprimant le soutien absolu et indéfectible de la Libye au peuple algérien dans sa lutte héroïque pour le triomphe de ses aspirations nationales, j'aimerais formuler encore une fois l'espoir le plus fervent de voir, grâce à l'arbitrage des Nations Unies, s'ouvrir une ère nouvelle dans les rapports de l'Algérie, librement et authentiquement déterminée, avec la France, rapports basés sur l'amitié retrouvée, le respect mutuel et la coopération la plus fructueuse.

187. La dégradation de la situation dans la République du Congo (Léopoldville) cause à la Libye les plus graves préoccupations. Le Gouvernement libyen, qui a sévèrement condamné l'intervention militaire de la Belgique au Congo, considère que ce sont les mouvements sécessionnistes qui l'ont suivie qui ont jeté le nouvel Etat au milieu de ses graves difficultés présentes et causé de sérieuses menaces contre son unité et son intégrité territoriale.

188. La Libye, mue par la solidarité fraternelle à l'égard de ce nouvel Etat africain, s'est empressée d'offrir tout ce qui est en son pouvoir en vue d'aider l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de ses responsabilités au Congo. La délégation libyenne voudrait assurer les Nations Unies et le Gouvernement central de la République du Congo que la Libye désire prêter son soutien le plus absolu et apporter sa pleine contribution, conformément aux aspirations nationales authentiques du peuple congolais. Le peuple de la Libye et son gouvernement, en même temps qu'ils proclament la nécessité de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du Congo, aimeraient assurer le Gouvernement central de la République du Congo de leur solidarité la plus complète, et ils forment l'espoir de voir tous les dirigeants congolais se rendre compte combien il est urgent de tout mettre en œuvre pour sauvegarder l'unité, l'entente et la coopération, dans l'intérêt supérieur du Congo et de l'Afrique tout entière. C'est la seule manière de protéger leur jeune patrie contre les menaces de la sécession et les manœuvres néo-colonialistes visant à la démembrer.

189. C'est dans cet esprit que la Libye a participé aux travaux de la récente Conférence africaine de Léopoldville^{6/} et a donné son accord entier aux résolutions qui y ont été adoptées, dans le souci majeur de faire triompher les impératifs de la solidarité africaine et de la paix mondiale. C'est aussi dans ce sens et en vue d'apporter un soutien total au Gouvernement central de la République du Congo que le Royaume-Uni de Libye fera de son mieux pour aider à la mise en

vigueur des dispositions de la résolution [1474 (ES-IV)] adoptée à l'issue de la quatrième session extraordinaire d'urgence que l'Assemblée générale a tout récemment consacrée à l'examen de la crise congolaise.

190. La Libye est profondément inquiète de la situation explosive qui règne dans l'Union sud-africaine. La politique systématique de ségrégation et de discrimination raciale érigées en raison d'Etat par le Gouvernement de l'Union sud-africaine, la suprématie imposée par une minorité de blancs à une majorité écrasante d'Africains et le déni des libertés humaines fondamentales, constituent un grave danger pour l'évolution pacifique du sud du continent africain et pour l'harmonieuse coexistence dans une société multiraciale.

191. Profondément attachée aux libertés fondamentales de la personne humaine et au droit inné des Africains de vivre, dans la liberté et la dignité, sur la terre de leurs ancêtres, la Libye considère que la situation présente en Afrique du Sud, outre qu'elle symbolise la violation la plus flagrante des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, constitue une grave menace contre la paix et la sécurité, en plus des frictions internationales sérieuses qu'elle n'a cessé d'engendrer. On se souvient de la situation dramatique créée, au printemps dernier, par les tueries massives perpétrées contre des populations, paisibles et sans armes, qui manifestaient contre les violations de leur droit élémentaire de se déplacer librement dans leur propre pays. L'Assemblée générale devrait — c'est plus urgent que jamais — consacrer à la question de l'"apartheid" en Afrique du Sud l'examen le plus attentif et recommander des mesures aussi efficaces que possible et, au besoin, les sanctions qui s'imposent, afin de faire disparaître, en cette année de l'Afrique, les violations les plus flagrantes des libertés élémentaires des Africains sur leur propre terre africaine.

192. La délégation libyenne suivra, avec le plus grand intérêt et avec une particulière attention, l'examen des questions relatives aux territoires non encore autonomes avec l'espoir de voir l'Assemblée générale leur trouver une solution rapide et conforme au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est dans cet esprit que la délégation libyenne appuiera de toutes ses forces toute déclaration des Nations Unies tendant à l'abolition définitive du colonialisme et à l'octroi immédiat de l'indépendance à tous les peuples encore dépendants. Une telle déclaration exprimerait éloquemment la signification réelle de cette année de l'Afrique.

193. Le Royaume-Uni de Libye voudrait réaffirmer sa conviction qu'il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de ses responsabilités pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, de continuer d'œuvrer inlassablement en vue de trouver une solution acceptable au problème du désarmement. La Libye est profondément inquiète de la course aux armements sous toutes leurs formes, et suit avec le plus grand intérêt et les plus fervents espoirs les efforts déployés sous l'égide des Nations Unies pour trouver les solutions désirables dans le domaine du désarmement. La délégation libyenne regrette profondément que le Comité des dix puissances n'ait pas été à même de continuer ses travaux. Aussi considérons-nous qu'il est particulièrement urgent que les efforts de l'ONU continuent, sans découragement

^{6/} Conférence des Etats indépendants d'Afrique, réunie en session extraordinaire à Léopoldville, du 25 au 30 août 1960.

ni lassitude, en vue de reprendre les négociations internationales pour arriver, sous l'égide des Nations Unies, à une solution constructive en vue d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

194. La délégation libyenne voudrait exprimer sa satisfaction pour la suspension volontaire de fait des essais nucléaires, et elle considère que les négociations techniques relatives au contrôle des essais nucléaires constituent une raison d'espérer que les parties intéressées arriveront enfin à un accord satisfaisant dans ce domaine. La délégation libyenne espère que la suspension, puis l'interdiction définitive des armes nucléaires et thermonucléaires, en protégeant l'humanité d'une destruction totale, consacreront l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques.

195. Il est cependant fort regrettable que la France, malgré les démarches amicales, les protestations, la condamnation et les appels des Nations Unies, se soit entêtée à faire, au cœur de l'Afrique, ses premiers essais nucléaires. L'Afrique entière a profondément ressenti, en les condamnant, ces agissements dangereux pour sa salubrité et blessants pour la dignité de ses peuples et de ses Etats indépendants. Nous ne cesserons d'élever les protestations les plus véhémentes contre ces atteintes portées à l'intégrité de l'Afrique en dépit de la volonté unanimement exprimée de ses peuples. L'Organisation devra, de son côté, prendre ses responsabilités envers ces actes, qu'elle a condamnés dans la résolution de l'Assemblée générale [1379 (XIV)] relative à la question des essais nucléaires français au Sahara.

196. La délégation de la Libye considère d'autre part que les remarquables conquêtes de l'homme dans le domaine de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique devaient être utilisées à des fins pacifiques pour le bien de l'humanité et le progrès scientifique.

197. Les dépenses énormes engagées dans la course aux armements peuvent, plus avantageusement, servir la cause de la paix, contribuer efficacement à l'exploration des richesses naturelles du monde et servir à élever le niveau de vie des populations en proie à ces fléaux de l'humanité que sont la pauvreté, l'ignorance et la maladie. La délégation libyenne voudrait saisir cette occasion pour exprimer son appréciation pour les efforts que déploie l'ONU, dans le cadre de l'assistance technique, en vue de combattre ces fléaux et de contribuer ainsi à l'amélioration du sort de leurs victimes.

198. Dans divers points du monde des situations existent qui constituent des éléments latents de menace contre une évolution pacifique. Aussi considérons-nous que ces situations doivent continuer d'être l'objet de l'attention soutenue de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de ses constantes obligations au maintien de la stabilité, de la paix et de la sécurité dans le monde. La Libye, profondément désireuse de voir créer les conditions propices à la consolidation de la paix, considère qu'il est de la plus haute importance qu'en ce qui concerne les points névralgiques en Europe, au Moyen-Orient, dans le sud de la péninsule Arabique, en Afrique, dans le Sud-Est asiatique et dans la mer des Antilles, les différends soient réglés par les moyens pacifiques et compte tenu des aspirations réelles et authentiques des populations intéressées. La délégation libyenne croit qu'à ces

fins l'Organisation des Nations Unies doit demeurer l'instance suprême où tous les différends internationaux doivent trouver leur solution pacifique.

199. En assurant les honorables délégations de notre coopération la plus étroite et la plus sincère, j'aimerais conclure en exprimant la volonté indéfectible de la Libye d'œuvrer en commun avec les Etats Membres au triomphe des idéaux et principes des Nations Unies, et en souhaitant encore une fois à l'Assemblée générale la plus grande réussite dans les travaux de la présente session.

M. Adeel (Soudan), vice-président, prend la présidence.

200. M. KOIRALA (Népal) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un honneur et un privilège de transmettre à l'Assemblée générale les salutations et les souhaits du peuple et du gouvernement du Népal ainsi que les meilleurs vœux de notre souverain, S. M. le roi Mahendra, pour le succès de sa quinzième session.

201. Je voudrais présenter à M. Boland nos félicitations pour son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à la présente session. Son expérience des travaux des Nations Unies ainsi que ses mérites personnels font qu'il est particulièrement qualifié pour occuper ce poste. Je suis convaincu que, sous sa direction éclairée, l'Assemblée générale sera à même, à cette session, non seulement de s'acquitter de ses tâches ordinaires, mais encore d'obtenir des résultats durables, qui serviront la cause de la paix, de la prospérité et du progrès de l'humanité.

202. Je voudrais également saisir cette occasion pour m'associer chaleureusement à tous ceux qui ont déjà souhaité la bienvenue aux nouveaux Etats Membres d'Afrique et d'ailleurs. Leur admission a sans aucun doute rapproché beaucoup l'Organisation des Nations Unies du but qu'elle a toujours recherché, l'universalité, et nous sommes certains que l'Organisation retirera de grands avantages de leur contribution et de leur participation à ses débats.

203. Dans la situation internationale actuelle, curieusement dominée par ce qu'on pourrait appeler le "complexe des grandes puissances", qu'on rencontre non seulement parmi les grandes puissances, mais aussi parmi celles qui aspirent à le devenir et qui, ce faisant, partagent le même complexe, je voudrais exprimer l'espoir que les nouveaux Etats Membres apporteront une certaine fraîcheur dans leur manière d'envisager les événements mondiaux et qu'ils uniront leurs forces avec ceux qui, à l'ONU, n'ont de complexe d'aucune sorte. En souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres, j'ai le sentiment d'accueillir des pays qui conçoivent les problèmes fondamentaux du monde comme nous le faisons nous-mêmes. Je parle au nom d'un petit pays qui n'est pas engagé et qui n'a aucune espèce de prétention. Avec l'arrivée des nouveaux Membres, nous avons l'impression que notre point de vue rallie une force nouvelle.

204. Je tiens, toutefois, à souligner qu'il y a encore beaucoup de pays qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont toujours pas membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que ces pays, d'Afrique ou d'ailleurs, qui ne sont pas encore libres et sont toujours sous la domination coloniale deviendront bientôt indépendants et occuperont la place qui leur revient dans ce conseil des nations. Aucune puissance, si grande et si forte qu'elle soit, ne peut

s'opposer à la marche de l'histoire et du temps; et l'histoire et le temps sont, heureusement et indiscutablement, du côté des pays qui luttent pour obtenir la liberté et l'indépendance auxquelles ils ont droit.

205. Il y a une autre catégorie de pays qui ne sont pas membres de l'Organisation, mais pour des raisons tout à fait différentes. Je songe à des Etats comme l'Allemagne, la Corée et le Viet-Nam, qui restent artificiellement divisés en raison des circonstances ou des conditions de la politique de puissance à la fin de la deuxième guerre mondiale. Nous espérons avec ferveur une amélioration des relations internationales et de la politique de puissance qui permettrait à ces nations divisées de retrouver leur unité dans la liberté et de siéger parmi nous.

206. A ce propos, je ne saurais passer sous silence la question de la représentation de la Chine, qui constitue une catégorie à part. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies ne peut ni être universelle ni refléter les réalités politiques du monde d'aujourd'hui tant que la République populaire de Chine n'occupera pas ici sa place légitime. L'Organisation des Nations Unies ne pourra s'acquitter efficacement de certaines de ses attributions les plus importantes tant que la République populaire de Chine n'aura pas été admise. La Charte des Nations Unies parle des "peuples des Nations Unies" et l'Organisation ne peut être pleinement représentative des peuples du monde si 630 millions d'hommes sont soustraits à l'influence bienfaisante et constructive des diverses activités des Nations Unies. Dans des questions de ce genre, qui sont décisives pour l'efficacité et le développement de l'ONU, je crois qu'il faut plus d'imagination et de sagesse politique que l'Organisation n'en a eu jusqu'ici. Nous estimons également que la République populaire mongole est en droit de demander à faire partie de l'Organisation des Nations Unies.

207. Peut-être n'ai-je pas besoin de répéter que nous avons toujours été partisans de l'indépendance algérienne. Lorsque le Président de la République française a fait une déclaration solennelle, le 16 septembre 1959, nous avons espéré que la nouvelle politique française, en conduisant l'Algérie à l'autodétermination, permettrait de résoudre la question algérienne une fois pour toutes. Mais, en examinant comment la situation a évolué pendant l'année écoulée, nous constatons que l'initiative constructive du Président de la République française n'a pas été menée à sa conclusion logique, non pas, certes, parce que les Algériens n'ont pas répondu à l'appel, mais parce que les Français ont cherché à poser des conditions peu réalistes dans l'intention de revenir sur l'offre initiale de négociations fondées sur l'autodétermination.

208. En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, la solution du problème qui se pose dans la région consiste, à notre avis, à reconnaître et à accepter les réalités politiques, telles qu'elles sont aujourd'hui. En d'autres termes, les perspectives de paix, dans cette région, et dans le monde en général, seraient raffermies si l'on pouvait trouver une solution réaliste et pratique qui mette fin au conflit entre les Arabes et Israël.

209. Les auteurs de la Charte avaient espéré que les grandes puissances continueraient à aller de l'avant et à consolider l'Organisation des Nations Unies en conservant une unanimité suffisante. Mais ces espoirs ne se sont pas toujours réalisés et de graves impasses

se sont créées entre les deux groupes de puissances rivaux au sujet de nombreuses questions internationales touchant la paix et la sécurité. Pour répondre à de nouvelles exigences, les fonctions de l'Organisation se sont quelque peu transformées et le rôle de l'Assemblée générale a pris une dimension nouvelle, comme le prouve son action lors des crises de l'Egypte et du Liban. On en voit une preuve plus évidente que jamais, aujourd'hui, dans le cas de la République du Congo (Léopoldville), où les Nations Unies ont assumé la responsabilité de rétablir l'ordre dans un pays qui, sans elles, serait dans le chaos.

210. Pendant les deux derniers mois, le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est occupé de l'affaire du Congo, qui souffre encore du difficile enfantement de son indépendance. Nous n'éprouvons que sympathie pour le peuple du Congo, qui est aujourd'hui plongé dans un chaos politique et économique dû à la dislocation complète de tous ses rouages administratifs. Nous estimons que l'aide la plus précieuse que l'ONU peut et doit apporter au Congo consiste à y rétablir une vie économique et politique normale en lui fournissant une organisation administrative efficace. Malheureusement, l'aspect humanitaire de l'aide destinée à permettre au peuple congolais de reprendre une vie et une activité économique normales s'est trouvé mêlé à des problèmes politiques d'ordre national et international. Le rôle et l'action mêmes des Nations Unies au Congo ont fait l'objet de controverses et d'attaques violentes de la part de certains milieux. Comme mon gouvernement a déjà exposé son attitude sur le problème du Congo à la quatrième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, je me bornerai maintenant à indiquer brièvement les considérations qui ont déterminé cette attitude.

211. Ces considérations sont les suivantes: premièrement, il faut maintenir l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo; deuxièmement, il faut que toute assistance militaire fournie au Congo passe par l'intermédiaire de l'ONU — c'est à cette condition seulement que le Congo peut échapper à la guerre froide et aux rivalités entre puissances et que le peuple congolais pourra poursuivre ses destinées économiques et politiques conformément à ses aspirations et sans subir de pression extérieure; troisièmement, l'assistance financière dont le peuple congolais a besoin pour reprendre une vie normale doit provenir de contributions bénévoles des Etats Membres et être gérée par l'Organisation des Nations Unies.

212. Les hommes d'Etat et les dirigeants africains qui assistent à la présente session peuvent aider le Congo d'une manière constructive en cherchant ensemble le moyen de régler les différends internes qui opposent les dirigeants congolais. Les dirigeants africains ne doivent pas oublier qu'on ne saurait, à cette époque critique, pousser à l'extrême le régionalisme ou même le nationalisme, au point d'exclure complètement les autres pays.

213. Tout récemment, la personne et les fonctions du Secrétaire général ont été attaquées. On a dit que le Secrétaire général s'est fait au Congo l'instrument de la politique d'un certain bloc de puissances. Pour notre part, nous ne souscrivons en rien à ces critiques et nous les rejetons énergiquement pour les raisons que ma délégation a exposées [860ème séance] à la quatrième session extraordinaire d'urgence et qu'on trouvera dans les comptes rendus. Quant à faire du poste de Secrétaire général un triumvirat, nous esti-

mons non seulement que cela mettrait l'Organisation des Nations Unies dans l'incapacité d'agir rapidement et efficacement en période de crise, mais aussi que cela l'empêcherait de s'acquitter de ses fonctions et de ses tâches normales. Le Secrétaire général n'est pas seulement le plus haut fonctionnaire de l'Organisation; d'après la Charte, il dirige un organe des Nations Unies.

214. Il est très encourageant de voir les porte-parole des Etats africains eux-mêmes se joindre aux représentants d'autres Etats pour défendre avec ardeur et vigueur l'impartialité et le dévouement dont le Secrétaire général a fait preuve dans la mise en œuvre des décisions des Nations Unies relatives au Congo. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage tout spécial au Secrétaire général, qui, durant son mandat, a si bien rehaussé le prestige des Nations Unies que l'Organisation est devenue le seul moyen, dans une situation comme celle du Congo, de combler le vide laissé par l'un ou l'autre des deux grands blocs de puissances.

215. L'objectif principal de la politique étrangère de chaque pays est d'assurer l'indépendance politique, la souveraineté et la sécurité nationales, et de favoriser la paix et la coopération internationales. La politique étrangère du Népal s'inspire entièrement des buts et des principes des Nations Unies. A nos yeux, l'ONU est non seulement le rempart de notre indépendance et de notre sécurité, mais la protectrice de nos droits et de notre liberté. Pour nous, elle est l'instrument qui fait régner la paix et la justice entre les nations. Nous avons la conviction profonde qu'il n'est possible de réaliser une paix durable et d'édifier un monde stable qu'en se fondant sur la liberté et sur la justice. Nous désirons collaborer à cette fin avec les autres nations dans le cadre de l'Organisation.

216. Du point de vue économique et militaire, le Népal est un petit pays, mais il n'en est pas moins conscient de ses responsabilités et du rôle qu'il est appelé à jouer dans les délibérations de l'ONU en sa qualité d'Etat Membre. Nous serons toujours guidés ici par les principes et les considérations que nous venons de définir. Nous estimons qu'en examinant les questions internationales il est essentiel que nous gardions notre indépendance de jugement.

217. Si nous sommes partisans d'une politique de non-alignement avec l'un quelconque des blocs de puissances, c'est parce que nous ne voulons pas nous engager à l'avance à appuyer l'un ou l'autre; nous tenons à conserver notre indépendance de jugement à l'égard de tous les problèmes internationaux qui peuvent se présenter. A notre humble avis, c'est le seul moyen que nous ayons de rester objectifs et impartiaux pour examiner les questions qui peuvent se poser de temps à autre à la collectivité mondiale. Nous n'avons jamais hésité à nous prononcer clairement et sans équivoque sur ce qui nous a semblé juste. Si nous refusons de nous associer à un bloc de puissances ou à l'autre, ce n'est pas parce que nous désirons rester dans l'expectative et éluder notre responsabilité de membre de la communauté internationale quand il s'agit de juger d'une question. Notre attitude n'a rien de passif ni d'immoral. S'il nous est arrivé d'hésiter à nous prononcer clairement, c'est uniquement parce que le choix à faire n'était pas très clair. Mais on comprendra qu'à cet égard il ne s'agit pas toujours de choisir entre le blanc et le noir.

218. Nous avons jugé chaque problème international selon sa valeur intrinsèque sans craindre ni favoriser qui que ce soit. Notre attitude pendant les crises de Suez et de Hongrie et devant la situation au Liban et au Congo est là pour en témoigner. Nous avons poursuivi cette politique à l'Organisation, systématiquement et consciencieusement, parce que nous estimons que c'est le seul moyen pour un pays comme le nôtre de contribuer utilement à l'œuvre des Nations Unies. Peut-être nous est-il plus facile d'exercer notre jugement parce que nous ne sommes partie à aucun différend et que nous avons beaucoup moins d'engagements que d'autres pays Membres plus grands que le nôtre. Il n'entre pas dans notre intention de revendiquer une supériorité de jugement quelconque; nous voulons simplement exprimer notre désir de rester impartiaux et de participer d'une manière constructive aux travaux des Nations Unies.

219. Nous savons très bien qu'en notre qualité de petit pays, nous ne pouvons avoir qu'un rôle restreint dans la solution des grands et graves problèmes, comme ceux de la guerre froide et du désarmement, qui se posent aujourd'hui à l'Organisation mondiale. A cet égard, nous pensons que nous pouvons travailler utilement à la paix et à la détente dans le monde, en nous bornant à agir de concert avec d'autres pays qui partagent nos préoccupations au sein de l'Organisation des Nations Unies.

220. On dit que les petits pays commencent à avoir leur mot à dire dans les affaires mondiales. Certes, en cette assemblée où chacun d'entre nous a la même voix qu'une grande puissance, notre rôle et notre responsabilité ont pris une signification sans précédent dans l'histoire humaine. La grande question qui se pose à nous maintenant est de savoir comment nous allons remplir ce rôle. Allons-nous nous laisser tirer dans une direction ou dans une autre, ou bien allons-nous garder une position personnelle? Allons-nous nous rattacher à tel ou tel bloc de puissances dans un monde déjà profondément et dangereusement divisé, ou bien allons-nous juger par nous-mêmes? Nous laisserons-nous aller à des considérations d'opportunité dans une atmosphère d'intrigues, ou bien suivrons-nous les aspirations véritables de nos peuples, notre propre raison et notre propre sens de la justice?

221. J'estime, quant à moi, que nous devons dire franchement et ouvertement ce que nous pensons, sans craindre ni favoriser personne. Mon pays est très fier de son indépendance, qu'il n'a jamais complètement perdue. Il y a 10 ans, nous nous sommes libérés de la servitude interne d'un régime féodal et autocratique. Il y a un an et demi, nous avons organisé nos premières élections nationales et nous progressons maintenant, peuple libre, sur une nouvelle voie de reconstruction et de développement. Nous sommes heureux de l'assistance que nous fournissent des Etats amis — l'Inde, les Etats-Unis, la Chine, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et d'autres encore — ainsi que l'Organisation mondiale; mais nous ne voulons pas qu'un pays quelconque nous dise ce que nous devons penser ou comment nous devons gérer nos affaires intérieures.

222. Nous serions plus heureux si l'assistance que nous recevons nous parvenait en grande partie, sinon en totalité, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est toujours scrupuleusement abstenue de s'immiscer dans nos affaires politiques intérieures. Comme d'autres pays représentés ici,

nous préférons évaluer nous-mêmes les forces et les faiblesses des autres systèmes sociaux et faire ensuite notre choix. Nous ne voulons pas qu'on nous harcèle de propagande ou qu'on juge pour nous; nous ne voulons pas prendre nos décisions dans une atmosphère de suspicion et de haine. Nous ne voulons pas être absorbés par la guerre froide, ni devenir l'instrument de tel ou tel bloc de puissances. Ce n'est pas seulement parce que nous ne voulons pas participer à la guerre au cas où elle éclaterait. Il y a une autre raison et, à mon avis, une raison plus profonde: nous voulons nous associer à d'autres peuples qui estiment, comme nous-mêmes, que les petites nations qui suivent une politique véritablement indépendante peuvent constituer dans le monde une force utile à la paix.

223. L'Organisation des Nations Unies comprend un grand nombre de petits pays. Ces petits pays peuvent, s'ils le désirent, jouer un rôle très important et positif dans le monde aujourd'hui. Pour ce faire, il ne suffit pas cependant d'avoir une attitude purement négative devant la stratégie de guerre froide des grandes puissances. Nous devons prendre l'habitude de réagir de manière positive et constructive en présence de chacune des questions politiques et économiques qui se posent à un monde divisé politiquement et économiquement de bien des façons.

224. A l'heure actuelle, la principale tâche de l'Organisation des Nations Unies est de créer ou de rétablir un climat de confiance. Lorsque l'Assemblée générale s'est réunie en 1959, nous attendions avec beaucoup d'espoir et de confiance la Conférence "au sommet" tenue par les grandes puissances à Paris. Mais cette conférence, que les hommes d'Etat du monde avaient préparée et organisée si péniblement, s'est terminée brusquement par un fiasco et, une fois de plus, nous nous sommes retrouvés dans un monde de méfiance et de suspicion, où tous les pays, y compris le nôtre, ont dû, à la suite de cet échec, redoubler de vigilance.

225. Si l'échec de la Conférence "au sommet" nous a déçus, les nouveaux efforts faits par les hommes d'Etat du monde pour se réunir à l'ONU pendant la présente session de l'Assemblée générale nous redonnent quelque espoir. A mesure que la révolution technique moderne rend le monde plus petit, il devient de plus en plus indispensable que les hommes d'Etat et les dirigeants du monde se réunissent autour d'une table pour discuter des questions qui attendent encore une solution. On peut espérer que les délégations sauront mettre à profit, dans l'intérêt de la paix mondiale, toutes les possibilités qu'offre la présence d'un si grand nombre de chefs de gouvernement au Siège de l'ONU, sans céder à des préjugés inutiles ou à des considérations de prestige déplacées. A mon sens, la présente session fournit une occasion unique pour tenter sérieusement de résoudre les divergences de vues, occasion qui peut-être ne se représentera plus dans un proche avenir.

226. Je saisis cette occasion pour appuyer chaleureusement la proposition faite à cette tribune [873ème séance] par le président Nasser et recommandant que les présidents Eisenhower et Khrouchchev se rencontrent immédiatement pour tenter, à tout le moins, d'amener une détente.

227. Les petites nations peuvent jouer un rôle éminemment constructif dans la conjoncture actuelle. Il

reste à savoir si elles sauront s'en acquitter. Certes, ce n'est pas un rôle facile. Malgré toutes les divergences qui nous séparent en matière d'histoire, de langue, de traditions et de culture, nous voici soudain en présence d'un besoin nouveau et impérieux de nous unir au moins dans une certaine mesure. Faute de réaliser cette unité, nous verrons nos forces éparpillées et gaspillées.

228. Comment pourrions-nous parvenir à ce minimum d'unité? Pour ma part, je ne pense pas que ce puisse être en nous fondant sur des considérations géographiques ou raciales, ou bien d'idéologies de droite ou de gauche, mais en respectant tous les principes de l'Organisation, notamment celui de l'égalité entre nations grandes et petites, et en étant résolus à utiliser sans passion notre influence croissante, non pour aggraver, mais pour atténuer la division dangereuse qui existe entre les deux grands blocs de puissances de l'Est et de l'Ouest. Notre force physique est sans doute négligeable, mais, si nous sommes fidèles à nous-mêmes et aux aspirations des peuples au nom desquels nous parlons, notre force morale peut être grande. Que nous le voulions ou non, nous serons appelés à examiner les questions dont l'Assemblée générale est saisie à cette importante session.

229. Il y a également le problème extraordinairement important du désarmement. Nous avons exprimé notre point de vue sur cette question en maintes occasions. Nous estimons qu'un désarmement général et complet, accompagné d'un contrôle efficace, est possible entre les deux groupes de puissances. Le dossier tragique des négociations passées ne s'est pas trouvé allégé par ce que nous avons entendu pendant les premiers jours de la session actuelle. Les nations non engagées peuvent-elles apporter un élément nouveau pour contribuer à la solution de ce vaste problème dans lequel elles ont si peu à dire, mais tant à perdre? Je crois que oui. Tout le monde reconnaît qu'une poursuite de la course fantastique et accélérée aux armements est un suicide. Et pourtant, la possibilité de trouver une base d'accord entre les blocs de puissances, rivés à leurs positions hostiles, semble plus lointaine que jamais. Il conviendrait de continuer à rechercher un accord, ici, en se servant de tous les moyens que l'Assemblée générale pourra imaginer.

230. Mais je crois qu'il est une autre considération qui intéresse toutes les nations et qui n'a pas encore reçu l'attention qu'elle mérite. Le désarmement progressif devrait être lié à la création et au développement d'une force de police mondiale, ou force de paix, force qui rendrait compte à l'humanité tout entière et qui deviendrait peu à peu plus puissante que tout Etat ou toute coalition d'Etats, force dont la seule tâche consisterait à préserver la paix mondiale contre toute atteinte due à une nation quelconque, grande ou petite.

231. J'en viens maintenant à la question de la structure de l'Organisation des Nations Unies. Nous, petites puissances non engagées, avons notre opinion à ce sujet et, sur ce sujet, nos votes compteront. Nous ne pouvons pas accepter que l'Organisation devienne une sorte de ballon de football entre les deux blocs de puissances. De l'avis de ma délégation, il faut renforcer l'ONU qui devrait posséder une force de police mondiale ou un organisme de sécurité, et avoir un programme extrêmement élargi pour l'octroi d'une

assistance économique — exempte de toute ingérence politique — aux trois quarts du globe où la pauvreté menace de plus en plus la paix et la prospérité de tous.

232. De très graves problèmes politiques et militaires se posent au monde, problèmes extrêmement complexes qui mettent en cause les croyances fondamentales et les valeurs humaines des diverses régions du monde. Nous avons adopté, au Népal, le concept libéral des valeurs humaines que garantit la volonté du peuple s'exprimant par des élections libres. Mais les seules aspirations politiques, si fortes et si sincères qu'elles soient, ne peuvent agir dans le vide. C'est pourquoi nous voudrions que l'Organisation des Nations Unies s'efforce de plus en plus de chercher à résoudre les problèmes économiques urgents qui se posent dans diverses régions. Lorsque nous examinons la situation mondiale, nous constatons que c'est la disparité économique entre pays, analogue à celle qui sépare riches et pauvres à l'intérieur d'un même pays, qui constitue la source de beaucoup de frictions et de tensions. Est-il nécessaire que certaines personnes, et certains pays, continuent à être pauvres pour que d'autres personnes, et d'autres pays, continuent à être riches? Est-ce que la famine qui frappe une partie de l'humanité doit continuer de nous obséder sans cesse? A notre humble avis, la technique, qui révolutionne le monde et qui progresse à un rythme accéléré, doit permettre, grâce à un effort concerté, de relever le niveau de vie des pays sous-développés sans abaisser pour autant celui des pays évolués. Est-il chimérique d'espérer que l'Organisation des Nations Unies saura mettre en commun toutes les ressources humaines, matérielles et technologiques dont le monde dispose à l'heure actuelle et les utiliser efficacement pour relever le niveau de vie des populations des pays sous-développés?

233. Lorsqu'il a parlé devant l'Assemblée [868ème séance], le président Eisenhower a plaidé fort éloquemment en faveur d'une affectation de ressources à ces fins constructives. Le désarmement, s'il se réalise, libérera d'importantes ressources matérielles et techniques pour des buts constructifs. M. Khrouchtchev, lui aussi, en soulignant la nécessité de désarmer, a indiqué dans son discours [869ème séance] que le désarmement entraînera un changement d'utilisation de vastes ressources financières et techniques qui permettra d'aider les pays sous-développés à rattraper leur retard.

234. Nous pensons que le défi ainsi lancé est plus important et plus constructif que le défi politique et nous espérons que, dans les prochaines années, l'Organisation des Nations Unies comptera à son actif dans différentes parties du monde autant de réalisations économiques qu'elle en compte actuellement de politiques.

235. Il s'ensuit que la véritable solution aux problèmes internationaux, y compris celui de la paix et de la prospérité mondiales, ne pourra être trouvée que grâce à un renforcement et une extension de l'autorité de l'ONU. Cette autorité se trouvera renforcée et affermie si toutes les puissances, grandes et petites, respectent loyalement les décisions de l'Organisation. En appliquant ces décisions, nous devrions être fidèles seulement à l'esprit de l'homme, indépendamment de sa race, de sa religion et de sa nationalité. Le Gouvernement népalais aimerait que l'Organisation des Nations Unies agisse selon ces principes et il appuiera toute politique qui lui semblera tendre vers ce but.

236. M. GRIMES (Libéria) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation du Libéria et en mon nom propre, je félicite M. Boland de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quinzième session. Je suis convaincu que, grâce à sa sagesse et à son incomparable expérience, les travaux de cette session se dérouleront de manière harmonieuse, ordonnée et impartiale.

237. Voici 15 ans de suite que l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit, et bien des questions inscrites à l'ordre du jour occupent nos esprits depuis des années. Il faut espérer que nos attitudes et nos méthodes auront assez évolué pour nous permettre d'avancer vers la solution de ces questions, de manière à réduire les tensions existantes et à calmer les inquiétudes de l'humanité.

238. Dans un monde où nos problèmes ont tendance à augmenter plutôt qu'à diminuer et où les divergences politiques, idéologiques et religieuses entre nations ne font que s'accroître avec le temps, mon gouvernement estime que l'Organisation des Nations Unies représente le meilleur espoir de parer aux menaces contre la paix et la sécurité, et que nous devons lui donner un appui sans réserve. Nous avons parfois tenté de trouver en dehors de l'Organisation une solution à quelques-uns des problèmes qui mettent notre patience à rude épreuve dans ce monde obsédé de craintes, de soupçons et d'anxiété. Invariablement, ces rassemblements, ces réunions n'ont pas abouti aux résultats attendus ou souhaités, et il nous a fallu en dernier ressort retourner à la table de conférence des Nations Unies.

239. Les discussions et les décisions de l'Assemblée ont touché à de nombreux problèmes, problèmes qui ont une incidence sur la destinée des hommes où qu'ils se trouvent. Malgré la résistance acharnée de certains, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais fait la sourde oreille ni refusé de prendre en considération un appel de n'importe quel pays, si petit qu'il fût, ni de n'importe quel peuple, si peu évolué qu'il fût. Dans bien des cas, ceux qui s'adressaient à nous n'ont pas toujours obtenu la satisfaction désirée, mais ils n'en ont pas moins quitté cette salle avec moins de rancœur et moins d'amertume, emportant avec eux les espoirs et les aspirations de tous les peuples, exprimés dans la Charte des Nations Unies.

240. L'Assemblée générale aurait pu devenir le plus puissant instrument de paix, mais certaines des décisions prises ou des mesures envisagées ont subi l'influence de ce conflit entre l'Est et l'Ouest qu'on appelle la guerre froide. Ce n'est généralement pas la petite puissance, directement intéressée, qui fait naître les plus grands obstacles à l'application des résolutions de l'ONU, mais bien certaines grandes puissances qui apportent leur aide à l'une des parties contre l'autre, s'opposant ainsi directement aux résolutions des Nations Unies.

241. Avec la création du Conseil de sécurité, dont certains membres ont le droit de veto, et qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité, le monde avait espéré que la paix aurait été assurée, mais il n'en a malheureusement rien été.

242. Très souvent on n'envisage pas et on ne traite pas les problèmes en tenant compte de leurs caractéristiques, en s'inspirant du droit et de la justice, mais en fonction de considérations d'opportunité politique et

internationale. Dans ces conditions, certaines résolutions des Nations Unies se heurtent souvent à des obstacles ou sont même réduites à néant. L'Organisation ne peut devenir un instrument de paix efficace que si ses décisions sont honorées, respectées et suivies par tous — petites et grandes puissances. Cela sera possible en cas de rapprochement entre l'Est et l'Ouest.

243. C'est pour cela que le monde attendait avec espoir et impatience la Conférence "au sommet" annoncée à grand bruit, et c'est pour cela aussi que l'échec de cette conférence, dès le premier jour de sa réunion à Paris, a été ressenti comme une grande et brutale déception.

244. J'ai le grand plaisir de présenter au nom du Gouvernement libérien et de sa délégation des vœux de bienvenue chaleureux et sincères à tous les nouveaux Etats africains et à Chypre, qui sont représentés pour la première fois à l'Assemblée. Ces Etats africains sont le Cameroun, le Dahomey, le Niger, la Haute-Volta, la Côte-d'Ivoire, le Tchad, le Togo, Madagascar, la Somalie, le Congo (Léopoldville), la République centrafricaine, le Congo (Brazzaville), le Gabon, le Sénégal et le Mali.

245. C'est avec impatience que nous attendons d'accueillir parmi nous la Nigéria, qui est à la veille d'obtenir son indépendance et sa souveraineté, ainsi que tous les autres Etats susceptibles d'entrer à l'Organisation des Nations Unies avant la fin de cette session.

246. La nouvelle Afrique qui se trouve créée par l'apparition de nations indépendantes toujours plus nombreuses, possédant de vastes ressources humaines et matérielles, doit être prête à apporter une contribution appréciable à la prospérité et au progrès général, scientifique et technologique de la communauté mondiale, faisant ainsi honneur à notre continent, à notre race et à notre culture. Nous devons éviter les pièges qui ont fait tomber le monde dans la souffrance et dans la détresse.

247. De tout notre cœur nous souhaitons la bienvenue à ces nations parmi nous et nous espérons que, grâce à leur expérience, elles apporteront un esprit nouveau et vivifiant quand il s'agira de résoudre les problèmes qui se posent aux Nations Unies.

248. En assumant la responsabilité de notre propre destin, c'est-à-dire la direction de notre politique, l'élaboration de notre système social, le développement de notre culture, le droit de prier devant nos autels — bref, la recherche de notre bonheur et de notre prospérité, j'aimerais rappeler les mots d'un éminent homme d'Etat africain:

"A l'heure de notre triomphe, nous autres Africains devons nous rappeler que ce que nous cherchons, c'est la justice et non la vengeance. Nous n'avons pas le temps de ressasser les griefs et les souffrances du passé. Nous regardons vers l'avenir, un avenir que nous espérons voir purifié de la haine raciale qui a apporté tant de malheurs à notre peuple. Nous devons tendre au blanc la main du pardon et de l'amitié. Nous devons l'inviter à se joindre à nous pour enterrer les malentendus et travailler à un monde meilleur et plus heureux."

249. L'épée de Damoclès est toujours suspendue au-dessus de l'humanité et il est manifeste que, chaque

année, nous assistons au perfectionnement des armes anciennes et à la création d'armes nouvelles encore plus puissantes. La nécessité d'un accord de désarmement est donc pressante. Il est ironique de voir que, plus nous parlons de désarmement, plus nous inventons de puissants moyens de destruction. Succombant à la peur, à la méfiance et au soupçon, nous nous cramponnons encore à la vieille croyance qui veut que le plus sûr moyen d'empêcher la guerre soit d'être parfaitement armé. Cette théorie n'a pas empêché les deux dernières grandes guerres.

250. Néanmoins, le désarmement ne nous apportera pas à lui seul la paix et la sécurité que nous désirons. Il nous faudra trouver des solutions aux problèmes et aux causes qui entraînent la peur et le soupçon, en prenant des mesures pour combler le fossé qui sépare les grandes puissances. Ayant rayé de nos esprits le vieux principe selon lequel les différends ou les désaccords se règlent par la force, nous devons essayer d'appliquer notre résolution de bonne foi. Le monde ne peut se permettre de continuer à voir dans la guerre un moyen comme un autre de mener à bien une politique.

251. L'homme est naturellement enclin à combattre pour affirmer un principe ou pour soutenir ce qu'il pense être bon et juste, ou quelquefois par ambition et soif du pouvoir. Le type d'armes qu'il possède peut exercer sur l'homme une influence modératrice, mais nous ne pouvons jamais être sûrs qu'il suffira à le dissuader. Pendant plus de 14 ans, nous avons essayé de conclure, sous une forme ou sous une autre, un accord sur le désarmement. Chaque fois que nous sommes arrivés à une impasse, nous avons essayé de vaincre la difficulté en créant de nouveaux organes. La seule chose qui ait été changée a été l'organe saisi du problème. Il ne faut donc pas nous étonner de ne pas avoir fait de grands progrès dans la recherche d'une solution au problème du désarmement.

252. Malgré nos déceptions, nous ne pouvons nous permettre de désespérer. Nous devons continuer nos efforts en vue d'arriver à un accord, car c'est notre survie même qui est en jeu. Nous devons rechercher la fin de la course aux armements en envisageant ce problème compliqué en fonction du droit et de la justice et dans l'intérêt de l'humanité plutôt que dans un étroit esprit d'égoïsme national. C'est alors seulement que les nuages menaçants disparaîtront de l'horizon.

253. La délégation du Libéria espère encore qu'une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée à la guerre d'Algérie, et que cette solution sera fondée sur le droit légitime à l'autodétermination, conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies. Le fait que les deux parties à ce conflit aient accepté le principe de l'autodétermination montre que le problème n'est pas insoluble.

254. Nous félicitons les dirigeants du Gouvernement provisoire de la République algérienne qui, poussés par un désir sincère d'établir la paix, ont envoyé en France une délégation pour entamer des négociations avec le Gouvernement français. Ce n'est pas parce qu'ils étaient faibles ni parce qu'ils désespéraient de leur cause qu'ils ont décidé ce voyage, mais parce qu'ils voulaient répondre aux exigences souvent exprimées dans toutes les résolutions sur l'Algérie, selon lesquelles les deux parties devraient entreprendre des "pourparlers" ou des négociations pour déterminer

les conditions nécessaires à l'application, aussitôt que possible, du droit du peuple algérien à l'autodétermination, et notamment les conditions d'un cessez-le-feu.

255. Le colonialisme sous toutes ses formes meurt lentement et difficilement. Il marque à jamais toutes les phases de la vie d'un peuple dépendant ou asservi. Ses racines sont si profondément enfoncées dans la vie sociale, économique et politique des peuples qu'elles ne peuvent être complètement arrachées sans beaucoup de souffrances, et, parfois, sans violence à la fois pour le colon et pour le colonisé. Il laisse derrière lui la tristesse, l'amertume et, parfois, une haine presque éternelle. L'Afrique est le dernier bastion de ce colonialisme. D'un jour à l'autre, l'aspect de ce continent a changé de manière frappante. Sa carte n'est plus parsemée de multiples couleurs symbolisant les possessions d'une puissance étrangère. Elle est en train de prendre un aspect uniforme, symbole d'un peuple commun, d'un intérêt commun et d'un but commun. Il y a bien encore quelques taches sombres, là où les Africains subissent la forme d'humiliation la plus cruelle, la répression, la torture et même la mort, mais ces taches elles aussi seront éliminées, car rien ne peut résister à cette nouvelle et dynamique force du nationalisme qui a pénétré jusque dans les parties les plus reculées du continent.

256. Dans la plupart des cas, le passage du régime colonial à l'autonomie et à l'indépendance s'est fait dans l'ordre et dans la paix. En tant qu'Africains, nous devons exprimer notre satisfaction et notre gratitude à ceux qui ont aidé à réaliser cette transformation sans heurts. Mais il y a des cas où la transmission des pouvoirs entre les puissances coloniales et le peuple soumis s'est accompagnée de luttes, de sang versé et même de morts — c'est à cela que nous assistons aujourd'hui dans la République du Congo (Léopoldville).

257. Les difficultés qui pèsent sur le Congo sont dangereuses et peuvent menacer la paix internationale. Mais il n'y a pas de raison d'être pessimiste. Cette menace peut être surmontée si tous les Etats Membres consentent à renoncer à leurs ambitions personnelles et égoïstes dans l'intérêt général de la paix en soutenant l'Organisation des Nations Unies. Il serait vain de rechercher une solution partielle ou unilatérale. A notre avis, que ce soit par l'Est ou par l'Ouest, ce problème ne peut être abordé que dans l'intérêt de la paix sur la terre entre les hommes et les nations, et dans l'intérêt de la population congolaise tout entière.

258. Tout en regrettant la malheureuse situation du Congo, mon gouvernement estime que ce n'est pas maintenant l'heure des accusations et des récriminations, mais l'heure de trouver une solution satisfaisante pour empêcher une lutte fratricide. Nous croyons que la responsabilité de rétablir la paix et l'ordre au Congo appartient à l'Organisation des Nations Unies en vertu du mandat donné au Secrétaire général par le Conseil de sécurité. L'ONU est la seule organisation qui puisse agir au Congo sans créer le risque d'un conflit général. En conséquence, ma délégation désire déclarer encore une fois que le Gouvernement libérien fait entièrement confiance au Secrétaire général, qui applique impartialement, loyalement et objectivement les résolutions du Conseil de sécurité concernant le Congo.

259. La manière dont le Secrétaire général a donné suite aux résolutions du Conseil de sécurité a été examinée pendant les débats de la récente session extraordinaire d'urgence, durant laquelle une résolution [1474 (ES-IV)] approuvant l'action du Secrétaire général au Congo a été adoptée sans une seule voix contre; il nous semble donc contraire à l'usage parlementaire généralement accepté de rouvrir cette question.

260. Tenant compte de tout cela, mon gouvernement a été l'un des auteurs de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa quatrième session extraordinaire d'urgence et interdisant, dans la situation actuelle, à toute nation d'agir unilatéralement au Congo pour exploiter une situation malheureuse à des fins égoïstes.

261. La délégation du Libéria regrette le présent état des choses au Congo, mais ne saurait appuyer la proposition tendant à créer un commandement purement africain pour la Force des Nations Unies au Congo. Cette idée nous semble violer les principes fondamentaux des Nations Unies, qui consistent à ne faire aucune distinction de race, de couleur ou de croyance. De plus, elle établirait un précédent qui pourrait compromettre l'efficacité de l'ONU à l'avenir.

262. Aucun Membre de l'Organisation des Nations Unies n'a le droit de déterminer qui devrait ou ne devrait pas être à la tête du Gouvernement congolais, ni quelle devrait être la composition de ce gouvernement. C'est là une question que le peuple congolais doit résoudre. Notre devoir est de l'aider à surmonter ses différends, non de chercher à imposer ou à favoriser un règlement pour la simple raison qu'il sert nos intérêts politiques ou nationaux.

263. Il semble toutefois à notre délégation qu'on en est arrivé au Congo à une impasse, et cela n'est probablement dû ni à l'action ni au comportement de personne en particulier. En dépit de l'impartialité et des bonnes intentions du Secrétaire général dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité, cette impasse continue et tend à contrarier les efforts déployés par les Nations Unies pour résoudre le problème.

264. Comme nous l'avons déjà dit, ce n'est pas le moment de récriminer. Il faut maintenant que tous nos efforts tendent à trouver une solution rapide au problème congolais, dans l'intérêt de toutes les populations du Congo, sans attacher d'importance particulière à la personnalité de celui qui devra présider le Gouvernement congolais. Dans ces conditions, il nous semble que l'ONU doit prendre d'autres mesures, non seulement pour appuyer ses résolutions antérieures, mais aussi pour sortir de cette impasse et renforcer l'efficacité de ses résolutions.

265. Pour notre part, nous envisageons la création d'une commission des Nations Unies, en consultation avec le Secrétaire général, qui pourrait se rendre au Congo, étudier la situation sur place, consulter tous les intéressés et tenter de résoudre les différends conformément à la résolution adoptée le 20 septembre 1960 à la quatrième session extraordinaire d'urgence.

266. Il nous semble qu'aucun pays, surtout s'il est sous-développé, n'obtiendra de résultats utiles en tentant d'agir sans tenir compte de l'Organisation des Nations Unies ou en bravant son autorité. L'ONU soutient l'indépendance et défend la souveraineté de

toutes les nations, et, comme beaucoup d'Etats, notamment africains, sont en train d'obtenir leur indépendance, c'est bien là l'organisation vers laquelle nous nous tournons pour obtenir protection et défense en temps de crise.

267. Les nations sous-développées ont besoin de tout leur argent, de toutes leurs ressources et de tout leur potentiel humain pour leur développement et ne peuvent se permettre le luxe que représentent les armements. Organiser et maintenir de puissantes armées à l'instar des grandes nations nous semblerait pure folie, d'abord parce que cela épuiserait nos ressources et aussi parce que cela nous priverait de moyens de développement. Ce qu'on dépense en armements pourrait être employé à des fins plus utiles. Les grandes puissances elles-mêmes sont fort inquiètes, voire effrayées des conséquences que pourrait avoir l'accumulation de ces instruments de guerre, et elles essaient frénétiquement d'arriver à un accord pour la destruction et l'abandon des armements. Mon gouvernement estime que les petits pays devraient présenter des propositions qui insisteraient sur la nécessité de régler les différends internationaux dans le cadre de l'ONU.

268. L'Union sud-africaine poursuit son outrageante politique d'"apartheid" et l'injustifiable massacre d'Africains sans défense qui a eu lieu à Sharpeville au mois de mars 1960 a touché la conscience du monde entier. Toute situation fondée sur la théorie d'une race supérieure représente une menace sérieuse pour la paix. Les gouvernements qui ne savent pas reconnaître cela auront peut-être besoin d'être protégés contre les conséquences de leur politique irresponsable. Cet état de choses ne saurait continuer sans mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Dans un tel cas, il ne peut être question de compétence nationale. C'est pourquoi ma délégation espère que l'Assemblée se prononcera sur de tels excès et prendra les mesures nécessaires pour empêcher des agissements aussi répugnants de la part d'un Etat Membre.

269. La question du Sud-Ouest africain reste sans solution et on n'a pas encore porté secours à la population de ce territoire. Comme on s'en souvient, la deuxième Conférence des Etats indépendants d'Afrique, qui s'est réunie à Addis-Abéba en juin 1960, a examiné la résolution [338 (IV)] de l'Assemblée générale concernant l'action juridique dont disposent les Etats Membres pour soumettre leur différend avec l'Union sud-africaine, relatif à l'interprétation ou à l'application du Mandat pour le Sud-Ouest africain, à la Cour internationale de Justice, conformément à l'Article 37 du Statut de la Cour. Ma délégation désire faire savoir aux gouvernements des Etats Membres et à l'Organisation des Nations Unies que, pour en finir avec cette fâcheuse question trop longtemps débattue, le Gouvernement libérien, en association avec le Gouvernement éthiopien, a l'intention d'intenter une action contre l'Union sud-africaine devant la Cour internationale de Justice, et nous espérons sincèrement que la Cour accordera à cette importante question toute l'attention et toute la considération qu'elle mérite, et qu'elle rendra son jugement aussi rapidement que possible.

270. L'assistance multilatérale accordée aux pays sous-développés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées est souvent préférée à l'aide unilatérale, mais le programme actuel d'assistance technique des institutions internationales ne

semble pas suffisant. Ma délégation espère donc qu'une certaine expansion pourra être réalisée, car le maintien de la paix exige que le fossé entre les pays développés et les pays sous-développés soit comblé aussi vite que possible.

271. Avec l'apparition d'un nombre si considérable de nouveaux Etats en Afrique, ma délégation ne saurait trop recommander d'accroître le nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, étant donné que l'Organisation compte maintenant beaucoup plus de Membres. La participation de ces Etats pourra sans aucun doute aider à l'établissement d'un équilibre en contribuant de manière substantielle à la marche et aux activités des conseils de l'ONU.

272. La Charte des Nations Unies exige, pour les décisions importantes du Conseil de sécurité, l'unanimité des cinq membres permanents. A plusieurs occasions, nous avons vu comment cette procédure a paralysé l'action des Nations Unies.

273. La délégation du Libéria estime que toute révision de la Charte qui supprimerait le poste de Secrétaire général pour le remplacer par un triumvirat exécutif qui agirait à l'unanimité ou qui refléterait les positions de certaines régions ou de certains blocs politiques ne pourrait que contribuer à la destruction totale et complète de l'Organisation des Nations Unies et tournerait en ridicule les principes sur lesquels celle-ci a été fondée. Ma délégation pense qu'au lieu de créer de nouveaux blocs, nous devrions essayer de nous débarrasser de tous ceux qui existent et tenter de créer une seule fraternité entre les hommes.

274. Je crois que nous sommes à un tournant décisif de l'histoire moderne; c'est une époque de transformations politiques et économiques, de bouleversements sociaux et de tensions internationales. Notre période marque le début de la liquidation du concept de la politique de puissance, de l'impérialisme et des empires coloniaux. En bref, c'est l'époque de la reconnaissance de la dignité et de la valeur de chaque individu, et du droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes.

275. Les changements qui ont actuellement lieu dans le monde entier et plus particulièrement en Afrique imposent aux Membres de l'Organisation, et spécialement aux grandes puissances industrielles, la responsabilité de garantir la paix et le bonheur de l'humanité.

276. L'Organisation des Nations Unies a un but. Ce but me semble être d'unifier les peuples de cultures et d'idéaux politiques différents, de les amener à une nouvelle expression de leur esprit créateur dans tous les aspects de l'existence et de leur permettre d'exercer leurs capacités au-delà d'étroites conceptions nationales et d'objectifs matériels. L'Organisation est destinée à enrichir les goûts de l'homme et, du même coup, à lui ouvrir les frontières infinies de l'esprit, afin qu'au lieu d'appliquer son énergie à de simples nécessités physiques, à des compétitions stériles qui n'ont d'autre but qu'elles-mêmes, et à toutes ces ingénieuses inventions de destruction mutuelle, il la dirige vers des idéaux plus nobles et plus élevés.

277. Tous les Africains savent que, sans l'Organisation, les changements mondiaux qui ont fait de 1960 l'année de l'Afrique auraient été improbables, sinon impossibles. C'est pourquoi nous demandons instamment à tous nos amis africains de considérer et

d'accepter l'Organisation des Nations Unies, malgré toutes ses imperfections apparentes, comme la sauvegarde de nos libertés et la source de notre tranquillité politique dans les années à venir.

278. Ma délégation espère sincèrement qu'on évitera de prendre toute mesure qui risquerait d'affaiblir l'Organisation des Nations Unies et de la rendre incapable de remplir les fonctions que prévoit la Charte. Nous ne sommes pas disposés à prendre une mesure quelconque qui pourrait avoir un résultat aussi désastreux.

279. Ma délégation espère que les Etats Membres sont venus à cette quinzième session de l'Assemblée générale prêts à faire un essai hardi, juste et sérieux pour résoudre quelques-uns des problèmes brûlants qui tourmentent le monde d'aujourd'hui, laissant derrière eux déception, frustration et tension, et non pour aggraver les conflits existants. Nous demandons à l'Assemblée d'adopter des conceptions diplomatiques nouvelles et réalistes afin que les peuples du monde aient l'assurance que la paix et la tranquillité régneront.

M. Boland (Irlande) reprend la présidence.

280. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Dans le courant de l'après-midi, le représentant de l'Equateur a demandé la parole pour répondre au représentant du Pérou. Ce dernier m'a fait savoir depuis que, si je donnais la parole au représentant de l'Equateur, il souhaiterait lui-même reprendre ensuite la parole. Je propose donc de donner successivement la parole aux représentants de l'Equateur et du Pérou, et de lever ensuite la séance. Qu'il me soit permis d'adresser un appel à ces deux représentants pour qu'ils essaient de limiter leurs interventions dans toute la mesure possible, par égard pour l'Assemblée qui siège depuis quatre heures sans interruption.

281. M. CHIRIBOGA VILLAGOMEZ (Equateur) [traduit de l'espagnol]: En cette deuxième occasion où je monte à la tribune de l'Assemblée, je n'abuserai de sa patience que pendant quelques instants, pour déplorer que mon intervention précédente concernant l'affaire exposée par l'Equateur ait donné lieu à l'explosion violente du représentant du Pérou, qui a cru bon de contester les arguments juridiques et les faits authentiques avancés par la délégation équatorienne en inventant une histoire romancée du Pérou, un conte péruvien des mille et une nuits, qui a certainement beaucoup surpris ceux qui connaissent l'histoire de l'Amérique latine et qui savent que le représentant de l'Equateur, en montant à cette tribune, n'a nullement cherché à falsifier la vérité. Il a appuyé ses arguments sur des faits et sur des chiffres.

282. Je dois remercier le représentant du Pérou d'avoir bien voulu, tout au long de son intervention explosive, confirmer deux faits: ceux, précisément, que l'Equateur voulait faire ressortir. D'abord, qu'il y a eu invasion de mon pays, et invasion armée. Le représentant du Pérou a parlé de la nécessité où le Pérou s'est trouvé de se défendre contre l'agression de l'Equateur: en d'autres termes, une garnison de 160 hommes se serait permis de provoquer 30.000 soldats péruviens, dûment mobilisés sous les ordres de l'amiral Ureta.

283. Voilà bien une assertion, de la part du Pérou, qu'il me paraît difficile de faire admettre à l'Assemblée: que 160 gardes-frontières presque désarmés

aient pu s'aviser de provoquer une garnison, préparée et organisée, de 30.000 hommes, dotée de chars et d'avions qui semèrent la destruction, la mort et la désolation dans des provinces entières de l'Equateur.

284. Ensuite, le représentant du Pérou a dit, et les faits le confirment, que le prétendu Protocole de paix, d'amitié et de frontières de 1942 avait été signé alors que des troupes péruviennes occupaient de vastes provinces de l'Equateur, reconnaissant ainsi ce que la délégation équatorienne a soutenu et affirmé: que le protocole est le résultat direct de la violence, de l'agression, de la contrainte et de la pression. C'est cela même que nous a confirmé le représentant du Pérou, et c'est pourquoi je tiens à le remercier, car l'Assemblée a maintenant entendu de sa bouche que l'Equateur a été victime d'une agression, à la suite de laquelle, son territoire se trouvant occupé, il s'est vu obligé de souscrire au prétendu protocole de paix, d'amitié et de frontières.

285. Le représentant du Pérou a parlé de découvertes archéologiques parce que j'ai cité le Traité de frontières de 1829. Que lui répondrai-je, à lui qui est remonté jusqu'à 1539? Me voici donc, en vérité, un archéologue bien moderne pour ne parler que du Traité de 1829, alors que lui-même remonte à des événements encore beaucoup plus anciens, puisqu'ils se sont passés au XVIème siècle. Mais ce qui me surprend, c'est qu'il ait nié l'existence du Traité de 1829, alors que des spécialistes péruviens du droit international comme Arturo García, Pardo y Larrera, en ont reconnu l'existence, de même d'ailleurs que M. Belaúnde lui-même, dont la thèse à Washington en 1938 était, non pas que le Traité de 1829 n'était plus en vigueur, mais qu'il n'était plus valide. Voici donc qu'en 1960 M. Belaúnde renie ses déclarations de 1938.

286. On a dit que des exigences, des difficultés électorales de la dernière heure, obligerait l'Equateur à adopter cette attitude nouvelle. C'est-à-dire que lorsque mon pays vient dire à l'Assemblée que nous avons été victimes d'une agression et qu'en raison de cette agression nous avons dû signer un traité le couteau sur la gorge, on nous accuse d'agir sous la pression de nécessités électorales.

287. Heureusement, mon pays est un pays démocratique; ce n'est pas un pays où le territoire national se trouve entre les mains de deux douzaines de familles, où deux douzaines de familles sont maîtresses de l'héritage commun. C'est un pays profondément démocratique, où peuple et gouvernement ont un but commun. S'il n'en était pas ainsi, pourquoi, dans ce pays de luttes électorales, les partisans de l'opposition voteraient-ils par acclamation la proposition du Ministre des relations extérieures touchant la défense des droits légitimes de l'Equateur? Pourquoi, également, les membres de l'opposition applaudiraient-ils à l'attitude de fermeté adoptée par la délégation équatorienne et à la politique énergique du Gouvernement équatorien?

288. En Equateur, il n'y a pas de nécessités électorales. Le problème de la nationalisation des pétroles ne se pose pas chez nous. C'est généralement lorsque la nationalisation des pétroles pose un problème que l'on cherche à détourner l'attention de l'opinion vers les questions internationales. Dans mon pays, par bonheur, nous n'avons pas de problèmes de cette nature. C'est pourquoi, en Equateur, nous n'avons tous, comme un seul homme, qu'une seule pensée et qu'un seul désir: celui de défendre l'héritage de nos pères et

les principes de l'interaméricanisme. Mais comment les défendrons-nous? Une fois pour toutes, en nous appuyant sur le droit et sur la justice.

289. Pour conclure, mon pays, en soumettant cette affaire à l'Organisation mondiale, ne demande rien, ne sollicite rien, n'accuse personne. Il se borne à exposer une situation qui risque de compromettre la solidarité des Etats du continent, qui compromet la solidarité mondiale et peut constituer une menace à la paix universelle. Il ne s'agit ni de dénonciations, ni de sollicitations, moins encore de polémique. C'est pourquoi, quelle que soit la réponse du représentant du Pérou, l'Equateur ne reprendra pas la parole. L'affaire est claire pour tout le monde. A quoi bon insister? Nous avons été envahis. On nous a obligés à signer un traité, un traité qui n'était pas un traité de paix et d'amitié et de frontières, et si le panaméricanisme et les principes fondamentaux sur lesquels repose l'Organisation doivent subsister, on ne peut laisser subsister aussi un texte qui est nul à la base, un texte qui révolte la conscience juridique du monde.

290. Je remercie le Président de m'avoir autorisé à prendre la parole et je puis assurer les représentants que je ne m'imposerai plus à leur bienveillante attention.

291. M. BELAUNDE (Pérou) [traduit de l'espagnol]: J'eusse préféré ne pas avoir à monter à cette tribune cet après-midi. L'Assemblée est saisie de problèmes urgents, mais ma patrie a été victime d'une attaque violente, vraiment explosive. Je suis monté à cette tribune pour exercer un droit, le droit le plus légitime de tous, le droit de défense. Je ne parlerai d'ailleurs que quelques instants.

292. Le représentant de l'Equateur a déclaré que j'avais admis que le Pérou s'était rendu coupable d'une agression, alors qu'au contraire c'est pour protester contre pareille affirmation que j'ai dû abuser de la patience de l'Assemblée, afin de rappeler des faits historiques très clairs concernant mon pays.

293. Les événements de cette époque furent provoqués par l'Equateur. Il existait une ligne frontière de fait; l'Equateur l'a violée en occupant l'île de Noblecilla, appelée aussi Matapalo, entre la Quebrada de las Lajas et la Quebrada Seca; il a également occupé, plus au sud, la meseta del Caucho, ces deux endroits se trouvant à plusieurs kilomètres à l'ouest de la ligne du statu quo, en plein territoire péruvien.

294. Voici les faits: le matin du 5 juillet 1941 — nous étions loin du 7 décembre 1941, date de l'attaque contre Pearl Harbor — la garnison équatorienne de Huaquillas a attaqué le poste péruvien d'Aguas Verdes, passant la frontière et cherchant à encercler une petite garnison, qui s'est battue vaillamment. Il y avait

beaucoup de troupes du côté équatorien et il y avait également des troupes du côté péruvien. Et l'Equateur clamait aux quatre vents que les incidents de frontières aboutiraient à la victoire certaine de l'Equateur et qu'il s'agirait d'une simple promenade militaire en territoire péruvien! Le Pérou n'eut d'autre choix que de se défendre. Et naturellement il se défendit. Il sortit victorieux de l'opération militaire; mais il n'abusa pas de son succès.

295. Le Protocole de Rio de Janeiro de 1942 fut ratifié par le Congrès équatorien, après que la situation normale se fut rétablie à la frontière; de sorte que le Congrès a donné sa ratification sans qu'aucune pression matérielle soit exercée sur lui.

296. Je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur ce fait, car le Pérou n'a pas dit: "Vae victis! Voilà le protocole!" Le Pérou n'a jamais eu pareille politique. Cette affaire provoqua un conflit entre le maréchal Castilla et l'Equateur en 1860. A peine l'Equateur avait-il reconnu l'ordonnance de 1802 que le maréchal Castilla se retira, proclamant son amitié à l'égard de l'Equateur.

297. Le Pérou a toujours eu de ces gestes. Telle a été son histoire. En 1942, il a laissé l'Equateur libre, et le Congrès équatorien a approuvé le protocole. Les instruments de ratification du protocole furent échangés au Brésil par la suite, par l'entremise du président Vargas, qui déclara, dans un discours, que le protocole scellait la paix en Amérique.

298. On ne saurait nier non plus qu'après l'échange des instruments de ratification, le protocole fut appliqué. Les commissions mixtes péruviano-équatoriennes de délimitation convenues d'un commun accord de l'emplacement de chaque borne sur les 1.600 kilomètres de frontière, dans bien des cas avec le concours des puissances garantes. Le protocole est donc un fait accompli. Le Pérou n'a acquis aucun territoire du fait de son occupation précaire et limitée. Les territoires que possède le Pérou sont ceux qu'il avait au moment de sa constitution.

299. Je suis absolument persuadé que le jour viendra où les hommes d'Etat d'une nation aussi illustre que la nation équatorienne retrouveront leur sérénité. J'espère qu'ils comprendront aussi que la meilleure voie n'est pas de venir à l'Assemblée pour se livrer à des attaques violentes contre un autre pays, un pays qui s'est toujours montré parfaitement correct à l'Organisation des Nations Unies, parfaitement respectueux, non seulement de la personne des représentants, mais encore de la personnalité sacrée de tous les peuples d'Amérique.

La séance est levée à 19 h 35.